



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Bilan d'Exécution - 2010

En application de la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État, au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics.

Ce bilan a été réalisé par Monsieur Gilles THIBAULT, Haut Fonctionnaire chargé du Plan Administration Exemple, correspondant interministériel en collaboration avec Mesdemoiselles Christine NAIIM HABIB et Linda BEAUMONT.

Avec tous leurs remerciements aux personnes citées en page 8 et suivantes pour leur contribution à la réalisation de ce document et à l'atteinte des objectifs de l'administration exemple.

SOMMAIRE

Le PAE déployé au MAEE – Lettre d’introduction.....5

Éléments stratégiques : caractéristiques de la politique Etat exemplaire mise en œuvre par le MAEE.....6

- ~ Document de politique de développement durable au sein du ministère des Affaires étrangères et européennes.
- ~ Diagnostics réalisés préalablement au PAE ou dans le cadre de la stratégie ministérielle.
- ~ Axes centraux de la stratégie ministérielle ou PAE

Pilotage de la démarche d'exemplarité.....8

- ~ Coordination des actions et animation des agents chargés de la mise en œuvre de la politique administration exemplaire
- ~ Nature des outils de relevé et d'analyse des informations

Indicateurs du fonds financiers - PAE 2010 11

Calcul des ETP.....11

Partie n°1 : Bâtiments et énergie

Chapitre 1 : audits énergétique..... 12

Chapitre 2 : outil de suivi des fluides et dépenses énergétiques..... 14

Partie n°2 : Transports et déplacements

Chapitre unique : véhicules particuliers.....20

Partie n°3 : Achats

Chapitre 1 : ramettes de papier.....23

Chapitre 2 : copieurs et imprimantes.....24

Chapitre 3 : achats courant comportant des clauses sociales.....27

Partie n°4 : Formation et ressources humaines

Chapitre 1 : transmission du bilan social 2009.....29

Chapitre 2 : actions de communication.....29

Chapitre 3 : formation au développement durable.....31

Chapitre 4 : formation à l'achat public durable.....33

Services
référents

Initiatives complémentaires - PAE 2010 38

Partie I : Bâtiments et énergies38

- Bilan des émissions de gaz à effet de serre.....40 (SIL)
- Gestion des déchets.....42 (SIL – DSI)
- Eau.....44 (SIL)
- Eclairage..... 45 (SIL/SCL)

Partie II : Transports et déplacements.....	46	
• <i>Formation à l'écoconduite.....</i>	<i>48</i>	(DRH _ SIL/SCL)
• <i>Plan de déplacement d'administration.....</i>	<i>50</i>	(DAF – DSI – SIL)
• <i>Déplacement aériens.....</i>	<i>52</i>	(DAF – DSI – SIL)
• <i>Vidéo et visioconférence.....</i>	<i>54</i>	(SIL/SCL)
Partie III : Achats.....	56	
• <i>Matériel de bureautique.....</i>	<i>58</i>	(DSI)
• <i>Fournitures de bureau.....</i>	<i>60</i>	(SCA – SIL/SCL)
• <i>Produits biologiques dans la restauration.....</i>	<i>62</i>	(MAS)
• <i>Vêtements.....</i>	<i>64</i>	(SCA – SIL/SCL)
• <i>Mobilier.....</i>	<i>66</i>	(SIL)
• <i>Bois et ses dérivés.....</i>	<i>67</i>	(SIL/SCL)
• <i>Nettoyage des locaux.....</i>	<i>69</i>	(SIL/SCL)
• <i>Espaces verts et non bâtis.....</i>	<i>70</i>	(SIL)
Partie IV : Formation et ressources humaines.....	74	
<i>Responsabilité sociale & Politique de recrutement, parité, mixité sociale</i>	<i>76</i>	(DRH)



Annexes

ANNEXE 1 → Relevé de la banque de données des Ressources Humaines : répartition du plafond d'emplois (en ETP)

ANNEXE 2 → Lancement des audits énergétiques : notification des passations de marchés

ANNEXE 3 → Mise en service outil expert de suivi des fluides et dépenses énergétiques : relevé des comptes PCE + factures des charges rue Huysmans

ANNEXE 4 → Voitures particulières achetées en 2010 : bons de commande des véhicules + tableau récapitulatif des achats 2010

ANNEXE 5 → Consommation de papier en 2010 : document achats UGAP

ANNEXE 6 → Imprimantes et copieurs en 2010 : relevé de logiciel

ANNEXE 7 → Actions de communication : liens assortis du nombre de connexions mesurées + Bulletins verts réalisés en 2010

ANNEXE 8 → Formation au développement durable : liste des lauréats catégorie A participants

ANNEXE 9 → Formation à l'achat public durable : relevé de statistiques du service des ressources humaines + liste des agents ayant suivi la formation « achats publics ».

ANNEXE 10 → Bilan carbone

Le Plan Administration Exemplaire déployé au ministère des Affaires étrangères et européennes

Le Gouvernement a placé l'exemplarité de l'Etat dans son fonctionnement au quotidien au regard du développement durable au cœur de ses préoccupations. La circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 consacrée à ce thème présente les actions à mettre en œuvre à travers un Plan Administration Exemplaire portant sur les achats courants, les mesures d'éco-responsabilité et la responsabilité sociale de l'Etat. Depuis, d'autres circulaires sont venues la compléter en définissant les indicateurs à remplir pour 2009, puis 2010 et maintenant 2011.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes s'est engagé sans délai et avec détermination dans la mise en œuvre de ces textes en y voyant une excellente opportunité de réduire encore son empreinte écologique mais aussi d'accorder mieux ses actes avec les politiques qu'il promeut en matière de développement durable sur la scène internationale.

A travers un état des lieux exhaustif des actions déjà engagées en faveur du développement durable et des objectifs à atteindre, le rapport initial de 2009 de présentation du PAE a contribué à mettre le Ministère en marche vers l'exemplarité. Le premier bilan réalisé en mai 2010 a confirmé les bonnes orientations déjà prises et décliné les nouvelles mesures adoptées.

Ce deuxième rapport reprend le cadre de présentation proposé par la délégation générale au développement durable (DGDD) et s'articule donc autour de quatre parties :

- la présentation de la politique Etat exemplaire mise en œuvre par le MAEE (I),
- le pilotage de la démarche d'exemplarité (II)
- la présentation des indicateurs 2010 du fonds financier (III)
- les initiatives complémentaires mises en œuvre au sein du Ministère (IV).

Convaincu que l'atteinte des objectifs ambitieux de l'administration exemplaire résulterait de la somme des efforts de chacun dans la durée, le ministère a fait de la sensibilisation des agents à l'éco-responsabilité une priorité.

Dès 2010, tous les nouveaux agents ont suivi avec un intérêt marqué un module dédié à cette thématique.

De même, la rubrique « Administration exemplaire et Développement durable », créée en 2010 sur l'intranet du Ministère qui met en avant les diverses thématiques du Plan Administration Exemplaire ainsi que les initiatives en faveur du développement durable prises dans le réseau diplomatique et consulaire, a été considérablement étoffée avec la publication régulière d'un bulletin vert.

Deux résultats illustrent bien les effets de cette politique : le ministère a réduit en 2010 ses consommations de papier de plus de 30% et d'énergie de presque 12%.

L'adhésion de l'encadrement aux objectifs poursuivis et l'implication des différents responsables expliquent également que, sous réserve de confirmation de la DGDD, les 11 indicateurs retenus en 2010 au titre du fonds financier ont été atteints (cf. le titre III).

La stabilisation du parc immobilier du MAE a permis de lancer en 2010 un premier bilan carbone dont les résultats sont annexés au présent rapport. Les performances obtenues se situent systématiquement dans la moyenne nationale et correspondent aux normes en vigueur.

Le caractère dynamique et évolutif des objectifs comme leur intérêt écologique, économique et social exigent maintenant la consolidation des bases posées, l'exploitation optimale des progrès réalisés et la mise en place d'actions nouvelles susceptibles de renforcer l'adhésion de chacun à l'ambition du ministère d'être exemplaire dans son fonctionnement en administration centrale comme en poste.

I/ Éléments stratégiques : caractéristiques de la politique Etat exemplaire mise en œuvre par le MAEE

~ Document de politique de développement durable au sein du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes a élaboré en 2009 son premier Plan Administration Exemplaire. Celui-ci est le premier document stratégique formel relatif à une démarche de développement durable, il constitue le socle de l'engagement pluriannuel du Ministère.

~ Diagnostics réalisés préalablement au PAE ou dans le cadre de la stratégie ministérielle.

Dans le cadre de sa stratégie ministérielle et dans la continuité de son engagement en faveur du développement durable, le MAEE a pu lancer son premier bilan carbone en Administration Centrale, au cours du premier semestre 2011. Il prend en compte tous les sites parisiens et nantais. Ce lancement marque la volonté du Ministère d'explorer toutes les pistes lui permettant de réduire son impact sur l'environnement. En effet, cet exercice aura pour objectif de mettre en place des préconisations afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par le Ministère. Ce bilan carbone est fourni en annexe du présent document.

~ Axes centraux de la stratégie ministérielle ou PAE

Conscient des enjeux liés au développement durable, le MAEE s'efforce d'intégrer, dans sa stratégie, la triple exigence que constitue le développement durable : environnementale, sociale et économique.

Des efforts importants ont été réalisés en 2010. Deux segments ont été privilégiés.

D'une part, la politique immobilière du Département a intégré les enjeux du développement durable. En effet, la réorganisation des sites du Ministère, qui a été lancée en 2009 et qui s'est poursuivie en 2010, a initié des actions respectueuses de l'environnement. Ces actions passent par le choix des matériaux pour la construction, la rénovation et l'ameublement des différents sites, qui intègre des exigences environnementales fortes. La place des espaces verts a été renforcée, avec des aménagements durables et une gestion plus éco-responsable. Le Ministère a également redéfini la fonction de maintenance, en regroupant dans un unique marché l'ensemble des prestations. Ce marché « multiservices » a permis, notamment, de disposer d'un interlocuteur unique et ainsi, de mieux maîtriser l'impact des opérations de maintenance sur l'environnement et les dépenses.

La question des déplacements a été prise en compte dans le choix des sites, en favorisant l'accessibilité de ces derniers par les transports en commun et en privilégiant les possibilités d'interconnexion entre les différents sites. De nombreuses enquêtes internes ont par la suite été organisées afin de mieux connaître les conditions de transport des agents.

D'autre part, les consommations énergétiques et de papier ont été les priorités de l'année 2010. Ces deux problématiques nécessitaient tout d'abord une gestion centralisée qui a été réalisée en 2010. Toutefois, afin de poursuivre la réduction de son impact sur l'environnement et d'atteindre les objectifs à venir, le MAEE a choisi, à présent, de privilégier la sensibilisation de ses agents. En effet, les pistes de réduction les plus importantes ayant été exploitées de manière centralisée, l'atteinte des objectifs passe, nécessairement, par la

mobilisation de chacun des agents et un changement de comportement. Ainsi, le MAEE poursuit de manière dynamique une communication active via ses réseaux de communication internes. De même, la sensibilisation des agents sur l'aspect social du développement durable est particulièrement importante au sein du MAEE. Ainsi, les agents responsables des achats notamment, peuvent s'impliquer davantage dans une démarche de développement durable.

II/ Pilotage de la démarche d'exemplarité

Elle est assurée sous l'autorité du Secrétaire Général et du Directeur Général de l'Administration et de la Modernisation (DGAM), par le Haut Fonctionnaire en charge du plan Administration Exemplaire, correspondant interministériel en collaboration avec l'ambassadeur à l'environnement, Haut Fonctionnaire au développement durable et avec le directeur des biens publics mondiaux, dans le cadre de la stratégie nationale du développement durable (SNDD).

La mise en œuvre des préconisations de l'Etat exemplaire s'appuie régulièrement sur la présentation des enjeux globaux à l'occasion des réunions de directions. Les problématiques du PAE sont également et systématiquement abordées à l'occasion du comité de direction hebdomadaire de la DGAM. Enfin, elles font l'objet régulièrement de réunions de travail thématiques entre le Haut Fonctionnaire responsable et les correspondants de chaque service.

~ Coordination des actions et animation des agents chargés de la mise en œuvre de la politique administration exemplaire

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

M. SELLAL Pierre, Secrétaire général

M. KUHN-DELFORGE Jean-Loup, Secrétaire général adjoint

STRATEGIE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (SNDD)

M. Jean-Pierre THEBAULT : Ambassadeur délégué à l'environnement, Haut Fonctionnaire développement durable, en charge de la SNDD

M. Philippe THIEBAUD : Directeur des biens publics mondiaux

M. Gilles THIBAUT : Haut Fonctionnaire en charge du PAE
Correspondant interministériel

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLITIQUES ET DE SÉCURITÉ (DGP)

M. AUDIBERT Jacques : Directeur général des Affaires Politiques et de Sécurité

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MONDIALISATION, DU DEVELOPPEMENT ET DES PARTENARIATS (DGM)

M. MASSET Christian : Directeur général (DGM1)

M. SERRE Georges : Directeur général adjoint (DGM2)

SOUS-DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES (DGM/BPM/NAT)

M. François GAVE : Sous-directeur de la gestion de l'environnement des ressources naturelles

M. Éric JEURY : Chargé de mission

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA MODERNISATION (DGA)

Haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité

M. Stéphane ROMATET : Directeur général

DELEGATION DES AFFAIRES GÉNÉRALES A NANTES (DGA/DAGN)

M. Philippe TRUQUET : Délégué aux affaires générales à Nantes

M. Jacques PAQUIER : Chef de bureau

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

Mme. Nathalie LOISEAU : Directrice de ressources humaines

SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES - DGA/DRH/RH1

M. Brice ROQUEFEUIL : Sous-directeur
 M. Daniel VOSGIEN : Adjoint au sous-directeur

Bureau du plafond d'emplois, de la rémunération et du dialogue de gestion - DGA/DRH/RH1/RH1C

Mme BALEY Brigitte Chef du bureau
 Mlle BORTOT Anne-Marie Adjointe

Bureau du dialogue social - DGA/DRH/RH1/RH1D

Mme D'HUART Béatrice Chef du bureau
 M. BRAHA Sébastien Adjoint au chef de bureau

SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION ET DES CONCOURS - DRH/RH4

M. Bruno CLERC : Sous-directeur
 M. Laurent TOULOUSE : Adjoint au sous-directeur

IINSTITUT DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE -IDC

M. Christophe LE RIGOLEUR : Responsable
 Mme. Berthylde DHITAL-COSTILLE : Gestionnaire

SECTEUR II - FORMATIONS ET STAGES SPÉCIALISÉS

M. Pascal LEMAIRE : Adjoint au chef du département
 Mlle Prisca RAMESH : Correspondants humanitaires, stage interculturel, développement durable, formation des agents du réseau de coopération
 Mme Valérie FALGON FALCONIERI: Stage RH, formation des agents du réseau de coopération et actualisation des connaissances

MISSION POUR L'ACTION SOCIALE - DGA/DRH/MAS

M. Richard BOS : Chef de la mission
 Mme Françoise MADRANGES : Adjointe au chef de la mission
 Mme Annie BORDAIS : Responsable (site de Nantes)

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES - DAF

M. Laurent GARNIER : Directeur

SOUS-DIRECTION DU BUDGET - DGA/DAF/1

M. Jean-Baptiste LESECQ : Sous-directeur
 Mme Agnès CUKIERMAN : Adjointe au sous-directeur

BUREAU DES VOYAGES ET MISSIONS - DGA/DAF/3/VEM

M. Paul-Henri SCHIPPER : Chef de bureau
 M. François STRIBY : Adjoint au chef de bureau
 Mme Marine CHANTEBOUT : Chef de secteur

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION - DGA/DSI

M. Nicolas WARNERY : Conseiller des affaires étrangères hors classe 75040 419
 M. Paul JOLIE : Directeur adjoint
 M. Thierry DARBOIS : Sous-directeur
 M. Yves LE ROLLAND : Adjoint au sous-directeur
 M. Thierry VERLEYEN : Chef de bureau
 M. Simon VONBANK : Adjoint au chef de bureau

SERVICE DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE - DGA/SIL

M. Christophe PENOT : Chef de service

SOUS-DIRECTION DES SERVICES CENTRAUX ET DE LA LOGISTIQUE - DGA/SIL/SCL

M. Gilles THIBAUT : Sous-directeur
 M. Christian BERNARD : Adjoint au sous-directeur

Bureau d'appui aux utilisateurs d'administration centrale - DGA/SIL/SCL/BAU

Mme Marie CHOLLET / M. Olivier MARINI : Chefs de bureau

M. Jean-Pierre MAQUEDA-ROLLAND : Adjoint au chef de bureau

Assistance BAU : Responsable Mme Laurence PRUDHOMME-ZYKOV,

a. Bureau d'appui aux utilisateurs 1

M. Philippe GEORGES : Chef de site

b. Bureau d'appui aux utilisateurs 2 (Site de Convention)

M. Renan KREMER : Chef de site

c. Bureau d'appui aux utilisateurs 3 (Site de La Courneuve)

Mme Astride CHEMINEL : Chef de site

d. Bureau d'appui aux utilisateurs 4 (Site des Invalides)

M. MORGAN Robert : Chef de site

Service automobile - DGA/SIL/SCL/GAR :

Chef de service M. Samuel BOUCHARD

Reprographie - DGA/SIL/SCL/REP

Chef de secteur M. Michel BEUNIER

SOUS-DIRECTION DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES - DGA/SIL/OIM

Mme Florence HUMBERT-DUBUET : Sous-directrice

M. Michel EVANO : Correspondant éco-responsabilité, Adjoint à la sous-directrice

SERVICE CENTRAL DES ACHATS - DGA/SCA

M. Jean-Marc GRAVIER : Responsable ministériel des achats, chef du service

BUREAU DE LA POLITIQUE ET DE L'INGÉNIERIE DES ACHATS - DGA/SCA/BPA

M. Eric PASQUEL : Chef de bureau

Mme Chantal GOUZIT : Chef de bureau du pôle approvisionneur

Mme Valérie DERRIEN : Correspondant éco-responsabilité

M. Gérard BERTIN : Correspondant éco-responsabilité

SOUS-DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA DOCUMENTATION - DCP/COMDOC

Mlle WASNER Sylvie : Responsable éditoriale

Melle Melinda DUFOND : Adjointe

~ **Nature des outils de relevé et d'analyse des informations**

Comptes PCE ; Relevé de commande UGAP ; Relevé gestionnaire de flotte ALD Automotive ; Logiciel MAGIC TSD, logiciel professionnelle de gestion des inventaires et matériels ; Plan d'achat annuel (sur lequel se fonde le Service Central des Achats) ; Suivis internes.

III/ INDICATEURS DU FONDS FINANCIER

Calcul des ETP

Le nombre d'ETP au 31 décembre 2010 est égal à 3 630 – tous programmes et toutes catégories LOLF confondus.

En annexe, figure le relevé de la banque de données des Ressources Humaines à partir de laquelle il a été calculé (annexe 1), exactement de la même manière que l'année précédente.

Toutefois, cet effectif ne correspond pas au nombre d'adresses électroniques utilisées par le Ministère. En effet, cet écart s'explique par des emplois à temps partiel ou encore par la présence de prestataires extérieurs bénéficiant de ces adresses électroniques.

PARTIE N°1 : Bâtiments et énergie

• Chapitre 1 : audits énergétique

1. Périmètre de référence

Les bâtiments constituant l'Administration Centrale ainsi que leur superficie et leur adresse sont recensés dans le tableau ci-dessous.

Site	SHON (en m2)	SUB (en m2)
Nantes	41 481	33 497
Paris/Région parisienne	111 271	81 381
37 Quai d'Orsay	29 427	17 297
27 rue de la Convention	31 103	26 146
3 rue S. Masson, La Courneuve	27 956	20 072
57 bd des Invalides	12 185	9 492
2 rue Huysmans	2 649	2 133
5 rue Oswaldo Cruz	1 207	952
Rue Pescatore, La Celle Saint-Cloud	5 346	4 278
Rue de Constantine	267	214
Strasbourg	1 196	1 196
Total France	153 948	116 074

A noter, que le MAEE a choisi de procéder à un audit également pour le site de La Courneuve (Partenariat Public/Privé en cours avec le groupe ICADE).

Le site de Châtillon est exclu du calcul de cet indicateur, le MAEE y étant locataire et non propriétaire.

De même, le site de Lowendal est exclu de cet indicateur. En effet, le bâtiment ayant été vendu à l'Etat Indien en 2011, il est apparu inutile d'y engager un audit.

2. Etat des lieux

Au 31 décembre 2009, les audits énergétiques de certains bâtiments ont été lancés : Convention, Quai d'Orsay et Nantes. Ces bâtiments représentaient 82 % de la surface totale des bâtiments de l'administration centrale (82% en SHON / 102 011 m² ; 83% en SUB / 76 940 m²).

3. Objectifs

L'objectif fixé pour l'année de 2010 est la réalisation d'audits énergétiques pour 100 % des bâtiments occupés de manière pérenne et dont l'Etat est propriétaire.

4. Stratégie d'action ou manière de parvenir aux résultats escomptés

Un calendrier progressif a été fixé avec la société ALTEREA, prestataire en charge de la réalisation des audits lancés en 2010.

5. Responsable de suivi

Le responsable du suivi est le Chef du Bureau d'Appui aux Utilisateurs d'administration centrale au sein du Service des Immeubles et de la Logistique et de la Sous-direction des Services Centraux et de la Logistique (SIL/SCL/BAU).

6. Outil de suivi

Sans objet pour cet indicateur.

7. Indicateurs

Le ministère des Affaires étrangères et européennes a procédé au lancement des audits énergétiques sur la totalité des ses bâtiments avant la fin de l'année 2010.

Ci-dessous, le détail de ce lancement par site.

Site	SHON (en m ²)	SUB (en m ²)	Audits énergétiques réalisés ou engagés avant fin 2010
Nantes	41 481	33 497	réalisé en 2009
Paris/Région parisienne	110 140	80 584	
Quai d'Orsay	29 427	17 297	réalisé en 2009
Convention	31 103	26 146	réalisé en 2009
La Courneuve	27 956	20 072	Engagé en 2010, en attente de conclusions
Invalides	12 185	9 492	Engagé en 2010, en attente de conclusions
Huysmans	2 649	2 133	Engagé en 2010 et terminé au 1^{er} semestre 2011
Oswaldo Cruz	1 207	952	Engagé en 2010 et terminé au 1^{er} semestre 2011
La Celle Saint-Cloud	5 346	4 278	Engagé en 2010 et terminé au 1^{er} semestre 2011
Rue de Constantine	267	214	Engagé en 2010 et terminé au 1^{er} semestre 2011
Strasbourg	1 196	1 196	Engagé en 2010, en attente de conclusions
Total France	152 817	115 277	
			100%

8. Résultats annuels des actions menées

La valeur correspondant au taux de lancement des audits énergétiques du Ministère est égale à 152 817 m² de SHON et à 115 277 m² de SUB.

En annexe, la copie des notifications de passation de marché (annexe 2).

9. Actions de soutien

L'un des numéros du bulletin vert a été consacré au « Lancement du premier bilan carbone du MAEE » (n°9, 2 décembre 2010) afin de sensibiliser les agents à cette problématique.

Par ailleurs, le regroupement immobilier du MAEE, qui a conduit à la réalisation de travaux d'envergure sur différents sites, a permis d'améliorer la performance énergétique des bâtiments avec un effort particulier sur l'isolation (en construction neuve et en rénovation), ainsi que sur les modes de chauffage, de climatisation et d'éclairage.

Le site de Convention, notamment, a fait l'objet d'une récente rénovation générale et est déjà énergétiquement efficace (consommation conventionnelle de 185 kWhép/m².an, soit une classe D et des émissions de gaz à effet de serre de 13 kg eqCO₂/m².an, soit une classe C).

Ces audits énergétiques permettent d'étudier les pistes de réduction des consommations. Le Ministère développe les actions de formation auprès des agents pour encourager la poursuite des attitudes écoresponsables (voir Partie 4, Chap. 3).

• Chapitre 2 : outil de suivi des fluides et des dépenses énergétiques

1. Périmètre de référence

Les bâtiments hébergeant les personnels d'administration centrale sont les suivants :

Site	Effectif (en ETP)	SHON (en m2)	SUB (en m2)
Nantes	761	41 481	33 497
Paris/Région parisienne	2 869	111 271	81 381
37 Quai d'Orsay	1 026	29 427	17 297
27 rue de la Convention	1 426	31 103	26 146
3 rue S. Masson, La Courneuve	139	27 956	20 072
57 bd des Invalides	246	12 185	9 492
2 rue Huysmans	0	2 649	2 133
3 av. Lowendal	0	1 131	797
5 rue Oswaldo Cruz	10	1 207	952
Rue Pescatore, La Celle St Cloud	0 ¹	5 346	4 278
Rue de Constantine	0 ²	267	214
Châtillon	32		1 817

NB : Le site de Strasbourg est exclu du périmètre pour le calcul de cet indicateur, ce site étant la représentation auprès du Conseil de l'Europe.

¹ Le personnel hébergé au Château de la Celle Saint Cloud est pris en compte dans les effectifs du Quai d'Orsay, à savoir quatre personnes.

² Ce site est constitué d'un appartement non habité, mais pour lequel des consommations sont enregistrées.

2. Etat des lieux

Comptes PCE	Libellé	Consommation 2009 (en €)	Consommation par agents en 2009 (en €)
606212	achats non stockés : électricité	1 932 305	535
606214	achats non stockés : fuels	17 323	5
606217	achats non stockés : chauffage urbain et réseaux de climatisation	766 524	212
606218	achats non stockés : autres produits énergétiques	59 940	17
606213	achats non stockés : gaz	374 269	104
total		3 150 361	872

année	2009
Effectif	3613

3. Objectifs

L'objectif pour l'année 2010 consistait à réduire d'au moins 10% les dépenses d'énergie des comptes PCE 606212, 606213, 606214, 606217, 606218 par rapport aux résultats de l'année 2009 ou bien atteindre une valeur cible inférieure ou égale à 477€ par agent et par an.

En complément, le Ministère avait la possibilité d'engager un suivi de ses consommations énergétiques au moyen de l'outil expert des fluides.

4. Stratégie d'action ou manière de parvenir aux résultats escomptés

Dans le cadre de sa politique de réduction des consommations en énergies et fluides, le Ministère a entrepris des mesures de maîtrise des consommations. En effet, ont été mis en place des réglages d'équipements régulateurs, notamment en matière d'éclairage. Ainsi, l'éclairage centralisé sur les sites de Convention et de la Courneuve fonctionne uniquement de 8h00 à 19h30 et sur tous les sites, des détecteurs de présence ont été installés dans les sanitaires ainsi que dans certains couloirs. Nous pouvons également souligner le remplacement de toutes les ampoules ancienne génération par des ampoules à fluorescence à l'Hôtel du Ministre d'Etat.

En matière de chauffage, des mesures de plafonnement de la température à 20°C, sur tous les sites, pendant la période de chauffe ont été prises. De même, en été, un seuil de déclenchement de la climatisation a été fixé à 26°C conformément au décret n°2007-363 du 19 mars 2007.

Par ailleurs, des travaux ont été effectués, notamment afin d'installer des interrupteurs à minuterie.

Conscient des enjeux considérables du respect de l'environnement et dans la continuité de son engagement en faveur du développement durable, le Ministère a entrepris la réalisation de son premier bilan carbone en Administration Centrale (annexe 11).

5. Responsable du suivi

Le service responsable du suivi est la Sous-direction des Services Centraux et de la Logistique au sein duquel le Sous-directeur, le Chef du Bureau d'Appui aux Utilisateurs, ainsi que son adjoint suivent particulièrement ce dossier.

6. Outils de suivi

Un outil expert de suivi a été mis en place sur les sites parisiens (hormis pour le site de la Courneuve) par la société IDEX Multiservices, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Concernant le site de La Courneuve, ce suivi est assuré par la société EUROGEM.

S'agissant des sites nantais, cet outil de suivi est mis en place par la société CASTELIS.

7. Indicateurs

La somme par agent des comptes PCE 606212, 606213, 606214, 606217 et 606218, sur l'année 2010, est égale à 764 €, soit une baisse de 11,91%. Ce résultat est égal à la somme des comptes PCE 2010 précités (1), déduction faite du trop perçu d'EDF (égal à 402 730,82 €) (2) ainsi que des charges remboursées par les locataires de la rue Huysmans (d'une valeur de 24 643,00 €) (3).

Comptes PCE	Libellé	Consommation 2010 (en €)	Consommation par agents en 2010 (en €)	Fournisseurs
606212	achats non stockés : électricité	2 295 982,49 €	632,50 €	EDF / EDENKIA
606214	achats non stockés : fuels	23 692,18 €	6,53 €	COMBUSTIBLE CPO
606217	achats non stockés : chauffage urbain et réseaux de climatisation	479 256,76 €	132,03 €	CPCE / SOGEA / UTB
606218	achats non stockés : autres produits énergétiques	303,82 €	0,08 €	SAS 09
606213	achats non stockés : gaz	403 231,33 €	111,08 €	GDF SUEZ / ICADE
(1) Total		3 202 466,58 €	882 €	

Avoir 2010	402 730,82 €	
(2) Consommation réelle (en déduisant l'avoir EDF)	2 799 736 €	771 €

Consommation rue Huysmans	24 643,00 €	
(3) Déduction des charges rue Huysmans	2 775 093 €	764 €

Année	2010
Effectif	3630

L'avoir déduit, d'une valeur de 402 730,82€, correspond à une double facturation de l'électricité par la Compagnie EDF sur le site de La Courneuve, pour l'année 2010.

Les charges relatives aux consommations du site rue Huysmans ont également été déduites. En effet, ces charges sont par la suite refacturées aux locataires. N'ayant pas été informé de l'existence de ces charges l'année précédente, l'agent en charge de la rédaction du Bilan d'exécution 2009 n'a pu en tenir compte.

Le résultat sera détaillé et analysé au point suivant.

8. Résultats annuels des actions menées

Les actions engagées au cours de l'année 2010 ayant permis une réduction de consommation d'énergies et fluides égale à 11,91 %, sont décrites au point 4 du présent chapitre. Ainsi, nous analyserons ici les segments sur lesquels la réduction a été la plus significative.

Les économies les plus importantes ont été réalisées dans le domaine de l'éclairage et du chauffage par rapport à l'année 2009. En effet, en matière de chauffage urbain et réseaux de climatisation, l'évolution constatée est environ égale à -37,5%, notamment grâce à la gestion technique centralisée ainsi qu'au choix de ce mode de chauffage. Notons également que la consommation en électricité (chauffage et éclairage) a pu être diminuée d'environ 2% en 2010 et que cette réduction se poursuit au cours du premier trimestre 2011.

Ces données résultent de l'exploitation du tableau-synthèse ci-dessous.

CONSOMMATION EN ENERGIE 2009 - 2010

Comptes PCE	Libellé	Consommation 2009 (en €)	Consommation par agents en 2009 (en €)	Consommation 2010 (en €)	Consommation par agents en 2010 (en €)	Evolution 2010 - 2009 (en %)	Fournisseurs
606212	achats non stockés : électricité	1 932 304,82 €	534,82 €	2 295 982,49 €	632,50 €		EDF / EDENKIA
606214	achats non stockés : fuels	17 322,68 €	4,79 €	23 692,18 €	6,53 €		COMBUSTIBLE CPO
606217	achats non stockés : chauffage urbain et réseaux de climatisation	766 523,95 €	212,16 €	479 256,76 €	132,03 €		CPCE / SOGEA / UTB
606218	achats non stockés : autres produits énergétiques	59 940,19 € *	16,59 €	303,82 € *	0,08 €		SAS 09
606213	achats non stockés : gaz	374 269,06 € *	103,59 €	403 231,33 € *	111,08 €		GDF SUEZ / ICADE
Total		3 150 360,70 €	871 €	3 202 466,58 €	882 €	1,65%	

Avoir 2010	402 730 €		
Conso réelle (en déduisant l'avoir)	2 799 736 €	771 €	-11,13%

Consommation rue Huysmans	24 643,00 €		
Déduction des charges rue Huysmans	2 775 093 €	764 €	-11,91%

Cible 2010 = -10%/2009	2 835 324,63 €
-------------------------------	-----------------------

année	2009
Effectif	3613

année	2010
Effectif	3630

* Ces écarts importants entre les comptes PCE 2009 et ceux de 2010 s'expliquent par une erreur d'entrée des données dans les comptes PCE. En effet, une somme environ équivalente à 23 000 € correspondant au compte PCE 606218 a été enregistrée sur le compte PCE 606213 relatif au gaz pour l'année 2010.

Les pièces justificatives -relevé des comptes PCE (annexe 3) et relevé de logiciel des RH (annexe 1)- figurent en annexe.

9. Actions de soutien

Depuis la création du bulletin vert du MAEE en septembre 2010, afin d'encourager les gestes des agents, cinq numéros diffusés en intranet ont été consacrés à la consommation d'énergie. Ces bulletins hebdomadaires mettent, notamment, l'accent sur les éco-gestes de chacun afin de réduire les consommations en énergie.

Les lauréats des concours bénéficient, par ailleurs, d'un module de formation sur le développement durable mettant l'accent sur les éco-gestes, notamment en matière de consommation d'énergie.

Cet indicateur s'insère dans le cadre du marché multiservices, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2010. Ce marché, recouvrant plusieurs segments, permet une simplification dans les actions à mener, le Ministère ayant un interlocuteur unique.

A noter, que cet indicateur a constitué une des priorités et que des efforts importants soutenus par le Haut Fonctionnaire Etat Exemplaire ont été menés.

10. Perspectives 2011

La température plancher permettant la mise en route du chauffage a été fixée à 19°C au cours du 1^{er} trimestre 2011 et sera maintenue. Notons également que le seuil de déclenchement de la climatisation est maintenu à 26°C, conformément au décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, Art. R. 131-29.

Sur les différents sites des mesures de régulation sont en cours de réalisation.

S'agissant du site de Convention une réduction du chauffage électrique et du CPCU est prévue la nuit et la suppression de tous les radiateurs et ventilateurs individuels est en cours. Le Ministère privilégie, en effet, une gestion technique centralisée.

Concernant le Quai d'Orsay et le Château de la Celle Saint-Cloud, la mise en place de sous-compteurs est prévue afin de mieux cibler les actions futures de réduction des consommations.

Le MAEE reprend actuellement les contrats d'énergies et fluides afin de les optimiser. En effet, les fournisseurs sont parfois différents selon les sites. Ainsi, cette optimisation des contrats permettra une meilleure gestion.

PARTIE N°2 : Transports et déplacements

• Chapitre unique : véhicules particuliers

1. Périmètre de référence

Les véhicules particuliers considérés correspondent à ceux achetés via l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) et livrés en 2010. Aucun véhicule n'est acheté auprès d'autres fournisseurs.

La date de livraison sera prise pour date d'achat des véhicules (1).

(1) Dans le bilan PAE 2009, la date de commande des véhicules a été prise comme périmètre de référence. Ainsi, les véhicules recensés dans le bilan PAE 2010 apparaissent également dans le recensement du bilan PAE 2009.

2. Etat des lieux

Au cours de l'année 2009, 30 véhicules ont été achetés, dont 6 au-dessus du seuil de 130g, le taux de dérogation de 20 % avait ainsi été respecté. Le taux d'émissions moyen des achats a été de 129g, soit lui aussi en-dessous de l'indicateur.

La consommation de carburant sur l'année 2009 est égale 168 515L.

Le tableau ci-dessous représente le taux moyen de CO2 émis par l'ensemble du parc automobile au cours des années 2008 et 2009.

Date	Taux moyen CO2	Nombre de voitures
2008	156 g CO2 / km	139
2009	154 g CO2 / km	130

3. Objectifs

Un double objectif de rationalisation du parc automobile et de diminution des émissions de carbone est visé. Il se concrétisera a minima par le respect des deux seuils d'émissions de CO2 fixés par la circulaire relative aux indicateurs 2010 de l'Etat exemplaire (130g CO2/km pour le premier semestre et 125g CO2/km pour le second) et par un taux de dérogation inférieur ou égal à 15 % de véhicules achetés ne répondant pas à ces caractéristiques d'émissions de CO2.

Les objectifs ministériels, à long terme, prévoient d'atteindre en 2011, un seuil d'émission de CO2 du parc automobile de 125 g/km et de 120 g/km pour 2012. De manière générale, un effort de réduction des véhicules sera fait pour 2012.

Le plafond de dérogation est également évolutif puisqu'il passe de 155 g/km en 2010 à 150 g/km pour 2011 et 2012.

Tableau récapitulatif des achats	2009	2010		2011	2012
		Avant le 30 juin 2010	A partir du 1 ^{er} juillet 2010		
Limite de conformité	130 g / km	130	125 g / km	125g / km	120 g / km
% d'achats dérogatoires admis	20 %	15 %		15 %	10 %
Plafond de la dérogation	160 g / km	155 g / km		150 g / km	150 g / km

4. Stratégie d'action ou manière de parvenir aux résultats escomptés

La mise en œuvre de la circulaire du 2 juillet 2010 relative à la rationalisation de la gestion du parc automobile de l'État, se traduira par une réduction et une modernisation de celui-ci ainsi que par une baisse en gamme et en puissance des véhicules.

Un certain nombre de véhicules, dont des voitures haut de gamme, a été changé.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est réalisée notamment par l'acquisition de véhicules propres afin d'atteindre en 2012 un parc auto composé de véhicules émettant en moyenne moins de 120g CO₂/km.

L'achat de véhicules dont le taux de CO₂/km est le plus faible possible dans les catégories concernées a été privilégié ; tout en cherchant à diminuer les modèles des véhicules nouvellement achetés.

Les efforts effectués en 2010 ont permis une diminution de 12% des émissions de CO₂ sur l'ensemble du parc automobile par rapport à l'année 2009.

Rappel du taux annuel moyen de CO₂ du parc automobile du MAEE et des efforts de diminution en émissions CO₂:

Date	Taux moyen CO ₂	Nombre de voitures
2009	154 g CO ₂ / km	130
2010	139 g CO ₂ / km	125
Diminution en %	- 10 %	- 4 %

Une consigne supplémentaire permettant une modernisation effective de l'Etat porte sur les consommations de carburant ; et ce en vue de réduire le volume de CO₂ dégagé par la flotte automobile. Tel qu'il est représenté par le tableau ci-dessous, entre 2009 et 2010, le volume des carburants consommés a diminué de 15,2 % avec un volume total de carburant de 142 962 litres en 2010 contre 168 515 litres en 2009.

Prestataires	Carburant consommé 2009	Carburant consommé 2010	Taux (%)
TOTAL	154 092	127 528	- 17,3
BP	14 423	15 434	+7
Total Volume (litres)	168 515	142 962	- 15,2

Consommations moyennes de carburant entre 2009/2010

5. Responsable du suivi

Le Chef du Service automobile, au sein des Services Centraux et de la Logistique est responsable du suivi de cet indicateur.

6. Outils de suivi

Le suivi est réalisé grâce aux rapports d'analyses de l'UGAP et du gestionnaire de flotte ALD Automotive.

7. Indicateurs

Sont concernés les véhicules livrés en 2010 répondant aux définitions rappelées dans le périmètre de référence.

Les taux de voitures particulières en 2010 :

- 130 gCO₂/Km pour les commandes passées avant le 30 juin 2010.
- 125 gCO₂/Km pour les commandes passées après le 1^{er} juillet 2010.

En 2010, 20 véhicules ont été achetés (livrés) via l'UGAP ; l'ensemble de ces véhicules ont été acquis au 1^{er} semestre 2010 et ont tous un taux d'émissions de CO₂ inférieur ou égal à 130g CO₂/km. Il respecte ici le seuil de dérogation de 15 %.

Au second semestre 2010, un véhicule a été acheté au taux de 130 g CO₂/km ; il dépasse le taux de dérogation accordé de 15 %.

Aucun véhicule n'est exclu du champ de dérogation.

8. Résultats annuels des actions menées

Véhicules acquis (livrés) jusqu'au 30 juin	20
Véhicules acquis à partir du 1 ^{er} juillet	1
Véhicules inclus dans le taux de 15 % de dérogation	1
Véhicules exclus du champ d'application	0

Un tableau détaillant la marque et le modèle des véhicules, la catégorie, les émissions de CO₂, la date de commande, la date de livraison et le service bénéficiaire ainsi que les bons de commande sont fournis en annexe (annexe 4).

9. Actions de soutien

De nombreux bulletins verts ont été consacrés à cette thématique afin de sensibiliser les agents aux bonnes pratiques. (« Le parc automobile », n°3 du 14 octobre 2010 ; « Le lancement de bilan carbone », n°9 du 2 décembre 2010 ; « Formation et sensibilisation à l'éco-conduite », n°10 du 9 décembre 2010)

L'ensemble des conducteurs du MAEE a reçu une formation et des informations à l'écoconduite en 2010, soit 100% des conducteurs : au total 36 agents.

PARTIE N°3 : Achats

• Chapitre 1 : ramettes de papier

1. Périmètre de référence

Les consommations correspondent aux quantités achetées durant l'année.

2. Etat des lieux

La consommation de papier par agent au MAEE était de 24,64 ramettes pour l'année 2009. Ce chiffre comprend les achats UGAP et la consommation d'un stock résiduel de papier qui existait à Nantes. Nantes disposait précédemment d'un magasin où les fournitures étaient disponibles, celui-ci a fermé en cours d'année 2009.

Papier	Consommation 2009 (en ramettes)	Consommation par agents (3613)	Fournisseurs
Achat UGAP	83 670		UGAP
Consommation Stock Magasin	5 357		Stock Nantes
Total	89 050	24,64	

3. Objectifs

L'objectif pour l'année 2010 consistait à réduire d'au moins 20% les consommations de papier par rapport aux résultats de l'année 2009 ou bien atteindre une valeur inférieure à 15,2 ramettes/agent pour l'année.

4. Stratégie d'action ou manière de parvenir aux résultats escomptés

L'approvisionnement en papier est réalisé dans le cadre d'un marché UGAP qui vise 100% de la fourniture en papier recyclé.

Notons également que, depuis le dernier trimestre 2010, l'approvisionnement en papier a considérablement été rationalisé (un carton de 5 ramettes de papier par photocopieur par semaine). Par ailleurs, le Ministère a mis en place de nombreuses mesures afin de permettre effectivement cette réduction, dont notamment, le paramétrage par défaut pour les impressions en recto-verso.

5. Responsable du suivi

Le suivi de cet indicateur est réalisé par la Sous-direction des Services Centraux et de la Logistique.

6. Outils de suivi

Le relevé de commande UGAP permet de réaliser un suivi des commandes et un gestionnaire du SCA réalise un suivi mensuel des commandes.

7. Indicateurs

Le nombre de ramettes de papier par agent est de 17,04.
Ci-dessous, le détail de cette donnée.

Papier	Consommation 2010 (en ramettes)	Consommation par agents (3630)	Fournisseurs
Achat UGAP	61 875		UGAP
Consommation Stock Magasin	0		Stock Nantes
Total	61 875	17,04	

8. Résultats annuels des actions menées

La consommation 2010 a été réduite de 30,5% par rapport à la consommation sur l'année 2009.

Les documents justificatifs figurent en annexe - document achat UGAP (annexe 5), relevé de la banque de données des Ressources Humaines à partir de laquelle est calculé le nombre d'ETP (annexe 1).

9. Actions de soutien

En matière d'information, les agents ont été régulièrement sensibilisés à la problématique du papier, le Ministère ayant fait de ce sujet une priorité au cours de l'année 2010. En effet, de nombreuses « bonnes pratiques » figurant dans la rubrique « Administration Exemple et Développement Durable » sont directement liées à la question de la consommation du papier. Ainsi, le paramétrage recto-verso à l'impression, l'utilisation de verso comme brouillon, la dématérialisation,... sont autant d'éco gestes encouragés en interne. Cette question est également traitée dans le cadre de la formation à l'éco responsabilité des lauréats de concours.

Les imprimantes personnelles tendent à disparaître au profit des imprimantes MFP collectives. Cette mesure contribue également à la réduction de la consommation de papier.

• Chapitre 2 : copieurs et imprimantes

1. Périmètre de référence

Les copieurs et imprimantes considérés sont à la fois ceux actuellement en fonction, ceux achetés mais non encore attribués et ceux retirés des services mais non encore pris en compte par la filière valorisation/recyclage, soit le stock dormant.

Le nombre d'agents utilisant effectivement ces copieurs et imprimantes correspond au nombre d'ETP renseigné précédemment, soit 3 630.

2. Etat des lieux

La définition de cet indicateur ayant été modifiée, nous ne reprendrons pas les données relatives à l'année 2009. Toutefois, nous pouvons souligner que la politique de rationalisation des moyens d'impression au sein du Ministère a été validée et mise en œuvre dès l'année 2007 en vue d'atteindre une pleine efficacité en 2009. En effet, nous pouvons noter une diminution significative et constante des appareils opérationnels, ainsi qu'une réduction importante de l'acquisition d'appareils neufs, notamment en ce qui concerne les imprimantes individuelles, qui tendent à disparaître. Ce suivi des données est réalisé grâce au relevé de logiciel MAGIC TSD.

Ci-dessous un tableau récapitulatif sur le nombre de copieurs et imprimantes relatif aux années 2007, 2008, 2009 et 2010.

	2007	2008	2009	2010	2010
	Opérationnel	Opérationnel	Opérationnel	Opérationnel	Stocks
IMPRIMANTE Individuelle	3 944	3 868	2 875	2 481	80
IMPRIMANTE Réseau	333	361	527	553	41
Total	4 277	4 229	3 402	3 034	121

Il découle de ces données que le parc imprimantes et copieurs est en constante diminution depuis 2007. La réduction réalisée est d'environ 29%. Cela représente une anticipation de deux ans sur les objectifs de réduction du PAE.

3. Objectifs

L'objectif de cet indicateur consiste à renseigner le stock de copieurs et d'imprimantes dans sa globalité, rapporté au nombre d'agents.

Il s'agit donc de recenser d'une part le nombre de copieurs en stock à la date du 31 décembre 2010 et d'autre part le nombre d'imprimantes en stock à la même date.

4. Stratégie d'action ou manière de parvenir aux résultats escomptés

L'indicateur ayant été modifié par rapport au bilan portant sur l'année 2009, ce point ne peut faire l'objet d'aucun commentaire pertinent.

5. Responsable du suivi

Le responsable du suivi est le Chef du bureau en charge de la gestion du parc au sein de la Direction des Systèmes d'Information, qui est assisté d'un adjoint.

6. Outils de suivi

Le logiciel MAGIC TSD, qui est un logiciel professionnel de gestion des inventaires et matériels, permet le suivi de cet indicateur. Ce logiciel permet ainsi de gérer les stocks.

7. Indicateurs

Au 31 décembre 2010, le nombre de copieurs et d'imprimantes était de 0,96 par agent. Ce chiffre se décompose de la manière suivante : 0,87 imprimante par agent et 0,09 copieur par agent.

Ces résultats seront détaillés au point suivant.

8. Résultats annuels des actions menées

	2010 Opérationnel	2010 Stocks	Total 2010 (opérationnel + stocks)
IMPRIMANTE Individuelle	2 481	80	2 561
IMPRIMANTE Réseau	553	41	594
Total : imprimantes bureautiques	3 034	121	3 155

Nombre d'agents	3 630
Nombre d'imprimantes/agent	0,87

Notons que les imprimantes réseaux sont des imprimantes de même modèle que les imprimantes individuelles mais dotées (pour un faible surcoût) d'une carte réseau, les consommables étant identiques.

MFP Monochrome	10
MFP Couleur (étage)	310
nombre total de photocopieurs	320

Nombre d'agents	3 630
Nombre de copieurs/agent	0,09

Nombre de copieurs et imprimantes	3 475
Copieurs et imprimantes/agent	0,96

Le relevé de logiciel du service est fourni en annexe 6.

9. Actions de soutien

Le MAEE dispose d'une hotline informatique, qui informe les agents et les soutient dans la mutualisation des copieurs et imprimantes.

10. Perspectives 2011

Le Ministère poursuit sa politique de rationalisation du parc des copieurs et imprimantes. Comme précité, les imprimantes individuelles sont progressivement supprimées.

• Chapitre 3 : achats courants comportant des clauses sociales

1. Périmètre de référence

Les marchés concernés sont ceux pour lesquels le Service des Achats de l'Etat (SAE) a demandé dans sa note du 15 octobre 2009 aux responsables ministériels achats d'intégrer systématiquement des clauses sociales, à savoir : nettoyage, espaces verts, déchets, petite maintenance, repro-impression-routage, restauration-traiteur.

2. Etat des lieux

Un marché de déménagement, notifié en 2009 et échu au 30 juin 2010, comportait une clause sociale : 2 880 heures ont été réalisées, dont 1 841 au cours du premier semestre de l'année 2010.

Le MAEE a recours au marché de déchets d'équipements électriques et électroniques du SAE. En 2010, les consommations se sont élevées à 8945 euros HT.

3. Objectifs

Parmi les marchés du périmètre précisé ci-dessus, qui ont fait l'objet d'une notification en 2010, l'objectif est de renseigner leur montant total et indiquer le montant cumulé des clauses sociales. Le rapport entre valeur des clauses et montant du total des marchés sera ensuite déduit.

4. Stratégie d'action ou manière de parvenir aux résultats escomptés

Sans objet

5. Responsable du suivi

Le service responsable du suivi est le Service Central des Achats et plus particulièrement au sein de ce service, le Bureau des Marchés ainsi que le Pôle Expert.

6. Outils de suivi

L'outil principal de suivi est le plan d'achat annuel sur lequel se fonde le Service Central des Achats afin :

- d'identifier les nouveaux marchés ou ceux arrivant en renouvellement, relevant du périmètre de référence ou de segments comportant une forte proportion de main d'œuvre,
- et de systématiser la démarche d'insertion des clauses sociales.

7. Indicateurs

L'indicateur étant calculé sur la base des marchés notifiés en 2010, ce point est sans objet. En effet, aucun marché, entrant dans le périmètre défini ci-dessus, n'a été notifié en 2010.

8. Résultats annuels des actions menées

Sans objet

9. Actions de soutien

Cet indicateur a fait l'objet d'information via l'intranet du Ministère. Un bulletin vert y a été consacré et des liens permettant plus d'informations ont été intégrés.

Par ailleurs, les agents du MAEE ont la possibilité de participer à des journées de sensibilisation sur les ateliers RIEP ou encore sur la connaissance des structures du handicap et la mise en œuvre de l'article 15 du code des marchés publics dans les marchés publics.

Des formations sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans les marchés publics sont régulièrement proposées par le ministère, en partenariat avec l'IGPDE et l'IFORE. Il s'agit d'une formation qui se déroule sur deux jours. L'une des journées est consacrée à des échanges de pratiques sur les achats durables et la seconde journée porte sur la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale (voir partie 4 chap. 4).

10. Perspectives 2011

De nombreux marchés compris dans le périmètre défini ci-dessus seront notifiés en 2011, notamment :

- un marché de petits travaux,
- un marché de conception, impression, reprographie, façonnage, conditionnement, livraison et routage,
- un marché de composition et d'impression de l'annuaire diplomatique,
- un marché multi-technique (Nantes).

Par ailleurs, une convention est à l'étude avec la Maison de l'emploi de Paris. Celle-ci aura pour objectif de systématiser l'insertion de clauses sociales dans les marchés couverts par le périmètre précité.

Enfin des négociations ont été entamées avec la société LENOTRE dans le cadre du marché traiteur afin de mettre en œuvre une clause sociale facultative insérée dans ledit marché.

PARTIE N°4 : Formation et ressources humaines

• Chapitre 1 : transmission du bilan social 2009

1. Périmètre de référence

Le document reprend les informations demandées par le décret n°82-452 du 28 mai 1982 relatifs aux comités techniques paritaires.

Il concerne l'ensemble du département ministériel.

2. Etat des lieux

Le bilan Social 2009 fournis avec le bilan du PAE 2009, a été remis par la DGAM le 1^{er} décembre 2009, conformément à la première date butoir communiquée par le CGDD.

3. Objectif

L'objectif de cet indicateur est la transmission du bilan social avant le 31 décembre 2011.

4. Responsable du suivi

Le Bureau du dialogue social est responsable du suivi de cet indicateur et plus particulièrement le Chef de ce bureau.

5. Indicateur

Le bilan social du MAEE a été transmis par le Haut Fonctionnaire en charge du PAE le 1^{er} décembre 2010 conformément à la date butoir fixée au 31 décembre 2010.

• Chapitre 2 : actions de communication

1. Périmètre de référence

L'ensemble des agents du MAEE est concerné, à la fois l'administration centrale et les postes.

En ce qui concerne les actions de communication, il peut s'agir d'une diffusion d'information via l'intranet du ministère, de l'élaboration d'une lettre envoyée à l'ensemble des agents, d'une ou plusieurs manifestations (de type conférence(s) par exemple) regroupant l'ensemble des agents du ministère, ou encore d'une combinaison de plusieurs de ces modes de communication.

2. Etat des lieux

En 2009, une nouvelle rubrique « Développement Durable et Administration Exemplaire » a été créée sur l'intranet du Ministère.

3. Objectifs

L'objectif concernant cet indicateur consiste à avoir mis en œuvre au moins une action de communication en intégrant sa description.

4. Stratégie d'action ou manière de parvenir aux résultats escomptés

a) La rubrique « Développement Durable et Administration Exemplaire » :

La rubrique « Développement Durable et Administration Exemplaire » est régulièrement alimentée en actualités relative à l'action du MAEE et au développement durable. L'objectif est de permettre à chaque agent d'accéder à un portail réunissant toutes les ressources internes et externes utiles à son information et à la promotion des comportements écoresponsables.

5. Responsable du suivi

Le Haut fonctionnaire en charge du PAE, correspondant interministériel, qui est aussi le Sous-directeur des Services Centraux et de la Logistique, est responsable du suivi de cet indicateur.

6. Outil de suivi

Un suivi mensuel du nombre de lecteurs du bulletin vert a été effectué au travers d'un tableur Excel.

7. Indicateurs

Le bulletin vert du MAEE

Le MAEE diffuse un bulletin vert hebdomadaire depuis fin septembre 2010. Il s'agit d'une lettre de sensibilisation et d'information à destination des agents. Les actions et les bonnes pratiques du MAEE dans le fonctionnement de ses services et de son réseau à l'étranger sont reprises. Ainsi, en mettant en exergue son exemplarité via le bulletin vert, le MAEE tente de sensibiliser le plus grand nombre possible d'agents et de renforcer sa stratégie de sensibilisation du personnel.

La diffusion des initiatives et bonnes pratiques du réseau consulaire :

Dans le même sens que le bulletin vert, le Ministère diffuse sur intranet les initiatives prises dans le réseau diplomatique et consulaire en faveur du développement durable.

Les actions à travers des stages d'intégration/sessions de sensibilisation.

Des actions de communication indirectes destinées à l'ensemble des agents et conçues dans certains cas dans une approche métiers sont réalisées. Sont concernés les agents lauréats A, B et C, et les correspondants environnement des postes à l'étranger.

Ci-dessous, un tableau reprenant les détails de cette action.

Catégorie	Nombre d'agents	Formation/Type	Période/Dates	Prestataire
Lauréat catégorie A	44 agents	Une demi-journée de présentation sur l'Ecoresponsabilité	Juillet 2010	Institut diplomatique : formation d'une journée par l'IFORE et collaboration du Haut fonctionnaire en charge du PAE
Lauréat catégorie B	36 agents	Session de 2 heures avec questions/réponses	Juillet 2010	En interne par le Haut fonctionnaire en charge du PAE
Lauréat catégorie C	120 agents	Présentation d'une heure sur l'Ecoresponsabilité	Septembre 2010	En interne par le Haut fonctionnaire en charge du PAE
Total agents	200 agents			

Ainsi en 2010, 100% des agents recrutés ont bénéficié d'un stage d'intégration/session de sensibilisation au développement durable.

Actions indirectes : Le potager du château de la Celle-Saint-Cloud:

Depuis la réhabilitation du potager en avril 2010, et suite à l'initialisation d'un partenariat avec la ville de la Celle Saint-Cloud, le potager permet de faire participer le public comme les agents à l'entretien et aux récoltes du potager.

Une manière de sensibiliser les agents du ministère ainsi que le public tout en mettant en exergue l'exemplarité de l'Etat.

Ainsi, le château de La Celle Saint-Cloud offre la possibilité aux écoles élémentaires de bénéficier de formations éco-vert. Il accueille également des centres de loisirs les mercredis. En échange de leur travail, ils ont la possibilité de repartir avec un panier garni de légumes et de fruits de saison !

Quant aux agents du ministère, ils ont la possibilité d'y aller en famille le mercredi et de repartir avec un panier garni.

8. Résultats annuels des actions menées

Les bulletins verts diffusés entre les mois de septembre et décembre 2010 seront fournis en annexe avec le suivi du nombre de visites. (Annexe n°)

Les bonnes pratiques de réseau consulaire mises en ligne seront également fournies en annexe avec le suivi des visites de cette rubrique. (Annexe n°)

→ **Annexe 7** Liens assortis du nombre de connexions mesurées

• Chapitre 3 : formation au développement durable

1. Périmètre de référence

Cette formation/sensibilisation est destinée aux agents de catégorie A et plus en adaptation à l'emploi. Les personnes concernées sont les agents arrivés depuis moins d'un an sur leur

poste lors d'une primo-affectation ou lors d'un changement de grade (de B en A ou de A en A+).

2. Etat des lieux

Aucune initiative préexistante.

3. Objectifs

L'objectif de cet indicateur consiste à introduire une formation comportant une session de sensibilisation au développement durable des experts et des cadres dirigeants.

Il faudra également renseigner la présence ou non d'une formation/sensibilisation au développement durable dans le catalogue de formation du Ministère ; renseigner la date à partir de laquelle cette formation a été disponible (date de la 1^{ère} session) ; renseigner le nombre de cadre A ou plus dans le ministère ayant déjà bénéficié de ce type de formation.

4. Stratégie d'action ou manière de parvenir aux résultats escomptés

Des annonces de formation via l'intranet du ministère sont régulièrement publiées. Les formations en question sont dispensées par l'IFORE et l'IGPDE.

5. Responsable du suivi

Le suivi de cet indicateur est réalisé par le service des Ressources Humaines et plus particulièrement par l'Adjointe au Chef de bureau (DGA/DRH/RH4/RH4A).

6. Outils de suivi

Le suivi est réalisé en interne par le responsable.

7. Indicateurs

Une formation comportant une session de sensibilisation au développement durable a été introduite dans le cadre de l'adaptation à l'emploi des agents de catégorie A, arrêté au 31 décembre 2010. Cette formation est intitulée : « Intervention écoresponsable ».

8. Résultats annuels des actions menées

Le nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation parmi les agents de catégories A et A+ s'appuiera sur la population d'agents ayant pris leurs fonctions entre le 1^{er} octobre 2009 et le 30 septembre 2010, et ayant suivi une formation.

- 44 lauréats catégorie A ont reçu une intervention écoresponsable via l'Institut Diplomatique consulaire (IDC) et avec la collaboration du Haut fonctionnaire en charge du PAE. L'annexe 9 représente l'ensemble des participants.

- Le 30 novembre 2010, deux agents ont suivi une formation, via l'IFORE, à l'Ecoresponsabilité : M. Gilles THIBAUT et MME. Marie CHOLLET.

Nom, Prénom de l'agent	Date	Situation/Fonction	Pays
M. Gilles THIBAUT	30 novembre 2010	Haut fonctionnaire Administration Exempleire	Paris, France
MME. Marie CHOLLET	30 novembre 2010	Chef de Bureau	Paris, France

- Une formation de trois jours en février 2010, sur le bilan carbone, a été dispensée à deux agents du ministère.

Nom, Prénom de l'agent	Dates	Situation/Fonction	Pays
M. CORTAZAR PAEZ Hugo Andres	17, 18 et 19 février 2010	Recruté local	Bogota, Colombie
M. MAS Dominique	7, 8 et 9 avril 2010	2 ^{ème} conseiller à l'ambassade	Phnom Penh, Cambodge

9. Actions de soutien

Les lauréats admis aux concours tous confondus (A, B et C) reçoivent systématiquement, lors de leur prise de fonction, une formation de sensibilisation au développement durable.

• Chapitre 4 : formation à l'achat public durable

1. Périmètre de référence

Il s'agit ici de mesurer le nombre de formations dispensées, en matière d'achat public durable et de commande publique, au cours de l'année 2010 aux agents du ministère qu'ils soient en administration centrale ou en services déconcentrés.

2. Etat des lieux

Cette formation a été créée en 2010, aucune formation antérieure n'a été dispensée en matière d'achat public durable.

3. Objectifs

L'objectif est de calculer le nombre de jours consacrés exclusivement à l'achat public durable rapporté au nombre de jours traitant de la commande publique en général.

4. Stratégie d'action ou manière de parvenir aux résultats escomptés

Des annonces via l'intranet Diplonet du Ministère sont régulièrement publiées.

5. Responsable du suivi

Le service des Ressources Humaines est responsable du suivi de cet indicateur et plus particulièrement l'Adjointe au Chef de bureau (DGA/DRH/RH4/RH4A).

6. Outil de suivi

Le suivi est réalisé en interne par le responsable.

7. Indicateur

Au cours de l'année 2010, cinq agents du MAEE ont été formés à l'achat public durable ; dont un agent ayant reçu deux des formations.

Ci-dessous, un tableau détaillant ces formations ainsi que le nombre de bénéficiaires.

Trois formations sous ce thème ont été dispensées	
Intégration des clauses sociales dans l'achat public	2 jours / 4 agents
Mettre en œuvre les clauses d'insertion sociale	1 jour / 1 agent
Journée d'échange et de pratique développement durable	1 jour / 1 agent
Total	10 jours / agent

En 2010, 2 formations à la commande publique ont été dispensées, chaque formation ayant eu une durée de 5 jours, dont 16 agents ont bénéficiés.

Formation à la commande publique n°1	5 jours / 8 agents
Formation à la commande publique n°2	5 jours / 8 agents
Formation marchés publics	2 jours / 10 agents
Formation fondamentaux marchés publics	2 jours / 32 agents
Total	124 jours / agent

Ainsi, le nombre de jours/agent à l'achat public durable rapporté au nombre de jours/agent de formation sur la commande publique au 31 décembre 2010 est égal à 0,08.

8. Résultats annuels des actions menées

Ci-dessous la liste exhaustive comportant la fonction et le service des agents ayant suivi une formation à l'achat public durable ainsi que les dates et le lieu de formation, les différentes formations ayant été réalisées par un prestataire extérieur.

Fonction de l'agent bénéficiaire	Service	Dates de formation	Lieu de formation ³
Responsable de secteur	DGA/SIL/SCL/BAU	18 et 19/02/2010	IGPDE
Gestionnaire, acheteur	DGA/SCA/BPA	18 et 19/02/2010	IGPDE
Rédactrice, acheteuse	DGA/SCA/BPA	18 et 19/02/2010	IGPDE
Rédactrice, acheteuse	DGA/SCA/BPA	18 et 19/02/2010 - 23/09/2010	IGPDE
Responsable, acheteuse	DGA/SCA/BPA	21/09/2010	IGPDE

Ci-dessous la liste exhaustive comportant la fonction et le service des agents ayant suivi une formation à la commande publique ainsi que les dates et le lieu de formation, les différentes formations ayant été réalisées par un prestataire extérieur.

Fonction de l'agent bénéficiaire	Service	Dates de formation	Lieu de formation ⁴
Responsable de secteur	Bureau d'Appui aux Utilisateurs	24-25/03/2010 _ 4/01-30/06/2010 _ 17-19/05 et 27- 28/05/2010 _ 6- 7/12/2010	IGPDE
Assistante	Direction de la Communication et du Porte Parolat	17-18/06/2010 _ 31/03-02/04 et 15- 17-19/05 et 27- 28/05/2010	IGPDE
Secrétaire	Service Central des Achats	17-19/05 et 27- 28/05/2010	IGPDE
Responsable, acheteuse	Service Central des Achats	14-15-16 et 24- 25/06/2010	IGPDE
Gestionnaire, acheteur	Bureau de la Politique et de l'ingénierie des Achats	28-29/06/2010	IGPDE
Fonction de l'agent bénéficiaire	Service	Dates de formation	Lieu de formation ⁵

³ Les formations ont été effectuées à l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE).

⁴ Les formations ont été effectuées à l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE).

⁵ Les formations ont été effectuées à l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE).

Chef adjoint de cabinet	Cabinet du Ministre chargé des Affaires Européennes	21-22/06/2010	IGPDE
Responsable ministériel des achats, chef du service	Service Central des Achats	7/7/2010 au 4/02/2011	IGPDE
Rédactrice	Bureau des marchés	22-23/11/2010 _ 14-15/10/2010	IGPDE
Rédactrice, acheteuse	Bureau de la Politique et de l'ingénierie des Achats	6-7/09/2010	IGPDE
Responsable, acheteuse principale	Bureau de la Politique et de l'ingénierie des Achats	19-20/10/2010	IGPDE
Rédactrice, acheteuse	Bureau de la Politique et de l'ingénierie des Achats	19-20/10/2010	IGPDE
Rédactrice	Bureau des Marchés	20-21/09/2010 _ 18-22/10/2010	IGPDE
Rédactrice	Bureau des Marchés	22-23/11/2010 _ 8-9/11/2010	IGPDE
Rédactrice	Bureau des Marchés	11-12/10/2010	IGPDE
Rédacteur	Bureau des Marchés	6-7/12/2010	IGPDE
Chef de bureau	Bureau de la Politique et de l'ingénierie des Achats	7-8/12/2010	IGPDE
Chef de bureau	Bureau du Patrimoine	21-22/06/2010	IGPDE

Les justificatifs sont en annexe - relevé des statistiques du service des Ressources Humaines et liste des agents ayant bénéficié de la formation à la commande publique (achat public + marchés publics). Ce dernier document est fourni par l'IGPDE (annexe 10).

IV/ Initiatives complémentaires

PARTIE I

BATIMENTS ET

ENERGIES

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

SERVICE REFERENT SERVICE DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE (SIL)

Circulaire du 3 décembre 2008	Rappel des actions du MAEE en 2009
<p>Objectifs : Réduire les émissions de gaz à effet de serre engendrées par les bâtiments publics, les activités et tous les biens et services consommés par les services de l'Etat et ses établissements publics administratifs.</p> <p>Objectifs cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Etablissement d'un bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des administrations centrales d'ici à la fin de l'année 2008. b) Etablissement d'un bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des sites les plus significatifs occupés par les services déconcentrés et les établissements publics administratifs d'ici à la fin de l'année 2009. c) Etablissement d'audits énergétiques de tous les bâtiments de l'Etat d'ici à fin 2010. d) Etablissement et mise en œuvre de plans d'actions. 	<p>Des audits énergétiques ont été lancés sur les principaux sites du Ministère (représentant environ 80 % de la SHON).</p>

Stratégie d'action 2010

Des audits énergétiques ont été lancés sur tous les sites de l'administration centrale, au 31 décembre 2010 (voir indicateur n°1). Les petits sites ont, en effet, fait l'objet d'une notification de marché avec la société Alterea au cours de l'année 2010. Ces audits sont réalisés au cours du premier semestre 2011.

Comme nous l'avons précisé précédemment pour l'indicateur 2, relatif à la mise en place d'un outil expert de suivi des fluides, le MAEE réalise son premier bilan carbone en Administration Centrale en tenant compte de tous les sites parisiens et nantais. Le MAEE a attribué le marché du bilan carbone, après appel d'offres, aux sociétés EcoAct et EM Services.

Il s'agit de construire une vision commune et mieux ciblée des enjeux qui y sont liés.

Indicateurs de suivi

11a : Surfaces des sites d'administration centrale couverts par un bilan ou un audit des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre réalisé et un plan d'action établi / Surface totale des sites occupés par l'administration centrale.

Des audits énergétiques ont été lancés sur tous les sites de l'administration centrale. Le bilan carbone a également été lancé et est en cours de réalisation. La surface totale de ces sites est égale à 152 817 m² (SHON).

11b : Nombre de sites des services déconcentrés par administration couverts par un plan d'action.

Sans objet

11c : Pour chaque administration ayant établi un plan d'action, pourcentage de réduction des émissions de CO2 par an résultant de sa mise en œuvre.

Sans objet

Perspectives 2011

La réalisation des audits et leur restitution, au premier semestre 2011, permet de cibler les actions à venir du Ministère en vue d'améliorer la performance énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses différents bâtiments.

De même, le bilan carbone, dont la restitution est prévue dans le courant du premier semestre 2011, permettra d'aboutir à l'élaboration de préconisations chiffrées visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par le fonctionnement du Ministère.

Gestion des déchets

<p>SERVICES REFERENTS</p>	<p>SERVICE DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE (SIL) DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (DSI) MISSION POUR L'ACTION SOCIALE (MAS)</p>
-------------------------------	---

Circulaire du 3 décembre 2008	Rappel des actions du MAEE en 2009
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la quantité des déchets produits et diminuer les impacts environnementaux de leur gestion par leur valorisation ou leur recyclage. - Caractériser le gisement des déchets des administrations au niveau national. - Systématiser la réflexion préalable à la prise en compte de la fin de vie des produits dès l'étape de l'achat public. <p>Objectifs cibles :</p> <p><u>Pour 2010 :</u> atteindre un taux de recyclage des papiers blancs de 60 %.</p> <p><u>Pour 2012 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Mettre en place dans chaque administration un dispositif de collecte sélective et un dispositif de valorisation ou de recyclage pour les papiers blancs, les emballages, les équipements électriques et électroniques et les piles ; b) Mettre en place un système de collecte sélective des biodéchets (déchets de la restauration collective, déchets de l'entretien des espaces verts) dans tous les établissements situés dans une collectivité locale qui organise une collecte sélective de ce type et dans tous les établissements propriétaires d'espaces verts permettant une valorisation des déchets verts sous forme de composts. 	<p>Concernant les importants travaux entrepris en 2009, la réalisation et le suivi de SOSED ont été mis en œuvre par les prestataires.</p> <p>Le MAEE a mis en place un dispositif performant de récupération des eaux utilisées dans les laboratoires sur le site de La Courneuve.</p> <p>Les déchets alimentaires sont triés et récupérés par la ville de Paris qui s'occupe de leur valorisation et de leur traitement.</p> <p>Pour les DEEE, la reprise est, en principe, prévue par le fabricant.</p> <p>Le site de Nantes fait appel à l'association ARBRES pour la gestion de tous ses déchets (collecte, traitement, recyclage, valorisation, etc.).</p>

Stratégie d'action 2010

La gestion des déchets courants et des déchets verts a été intégrée au marché multiservices, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2010, permettant ainsi une gestion unique pour le recyclage du papier et du carton, pour la récupération des déchets métalliques, des piles et des déchets industriels banals et pour le recyclage des déchets verts.

Les déchets papier et carton font l'objet d'un recyclage systématique dans le cadre d'un marché avec la société Paprec, spécialisée, notamment, dans le recyclage de ces matières.

Immeubles et logistique

Il est fait systématiquement recours à des sociétés spécialisées dans le recyclage et la valorisation des déchets. Le MAEE privilégie les filières de valorisation des déchets dans la conclusion de marchés avec des prestataires relatifs à la gestion de déchets.

Le Ministère a entrepris différentes actions afin de mieux gérer ses déchets :

- Mise en place du tri individuel : sur chacun des sites, chaque agent dispose, à son poste de travail, de deux « bacs-poubelle » afin de permettre ce tri.
- Des bacs pour les biodéchets ont été mis en place dans le restaurant administratif du Quai d'Orsay de manière occasionnelle afin d'encourager cette pratique.
- Un composteur a été installé sur le site du Château de la Celle Saint-Cloud afin de permettre la réutilisation des déchets verts.
- Des collecteurs de piles ont été mis en place sur chacun des sites parisiens et nantais du MAEE.
- Le personnel est sensibilisé à la nécessité et aux consignes de tri via l'intranet du Ministère. En effet, de nombreuses informations figurent dans la rubrique « Administration Exemple et Développement Durable » et plus particulièrement dans les bulletins verts (de nombreux bulletins ont été consacrés à la gestion des déchets).
- Le personnel d'entretien dispose de deux sacs différents afin de procéder au tri.

Equipements informatiques et bureautiques

L'approvisionnement est réalisé dans le cadre d'un marché interministériel dont le titulaire s'est engagé sur le respect des principes du Pacte Mondial des NU sur une démarche de développement durable.

Les matériels obsolètes sont remis aux commissaires aux ventes de la DNID, traités par un ESAT ou par une société prestataire agréée ou, pour les matériels encore en état de marche, cédés gratuitement aux associations ou aux agents à leur demande.

Indicateurs de suivi

10a = Quantité annuelle moyenne de déchets produits par agent.

Non calculée.

10b = Quantité de papiers blancs recyclés dans l'année / Quantité de papiers blancs achetés dans l'année.

100% du papier blanc acheté est recyclé.

Perspectives 2011

Le MAEE envisage d'élargir la mise en place de composteur sur tous les sites ayant un espace vert suffisamment important.

Eau

SERVICE REFERENT	SERVICE DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE (SIL)
------------------	---

Circulaire du 3 décembre 2008	Rappel des actions du MAEE en 2009
<p>Objectifs : Réduire la consommation d'eau</p> <p>Objectifs cibles : Réduire, dans les bâtiments publics, les consommations d'eau de 20 %</p>	<p>Mise en place de l'outil expert de suivi des fluides sur l'ensemble des sites parisiens et nantais.</p>

Stratégie d'action 2010

Dans le cadre de son marché Multiservices, le MAEE dispose depuis le 1^{er} janvier 2010 d'un outil expert de suivi des fluides, relatif notamment aux consommations en eau.

- Des robinets performants ont été installés, ils sont équipés de mitigeurs et de mousseurs.
- Une maîtrise de la consommation d'eau via des solutions d'arrosage intelligentes a été mise en place.

Les agents sont sensibilisés à la problématique de l'eau via l'intranet du Ministère. En effet, de nombreuses « bonnes pratiques » ou encore des « éco-gestes » figurent au sein de la rubrique Administration Exemple et Développement Durable et nombres d'entre eux sont consacrés à la thématique de l'eau.

Indicateurs de suivi

10a = Consommation annuelle moyenne d'électricité en kWh par agent.

La consommation annuelle moyenne d'électricité par agent est égale à 4 272,2kWh.

10b = Consommation annuelle moyenne de gaz en kWh par agent.

La consommation annuelle moyenne de gaz par agent est égale à 875,9kWh.

10c = Consommation annuelle moyenne de fioul par agent.

La consommation annuelle moyenne de fioul par agent est de 5,92L

10d = Consommation annuelle moyenne de bois en kWh par agent.

10e = Consommation annuelle moyenne de charbon en kWh par agent.

Sans objet

10f = Consommation annuelle moyenne de chauffage urbain par agent.

La consommation annuelle moyenne de chauffage urbain par agent est égale à 1,67T/Vapeur.

10g = Consommation annuelle moyenne d'énergie en kWh par agent.

Non calculée

10h = Consommation annuelle moyenne d'eau en m³ par agent.

La consommation annuelle moyenne d'eau par agent est égale à 10,75 m3.

Eclairage

SERVICES REFERENTS	SERVICE DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE (SIL) SERVICES CENTRAUX DE LA LOGISTIQUE (SCL)
-----------------------	---

Circulaire du 3 décembre 2008	Rappel des actions du MAEE en 2009
<p>Objectifs : Réduire les consommations des énergies émettrices de gaz à effet de serre.</p> <p>Objectifs cibles : Réduire les consommations énergétiques liées à l'éclairage artificiel.</p>	<p>Cette problématique a été intégrée à la politique immobilière du MAEE. Les sites de la Courneuve et Convention ont été équipés d'éclairage basse consommation et une GTB a été mise en place. Ainsi le matériel est performant.</p>

Stratégie d'action 2010

Le MAEE a entrepris le changement progressif des lampes à incandescence. Par ailleurs, ont été mis en place des réglages d'équipements régulateurs en matière d'éclairage. En effet, l'éclairage centralisé sur les sites de Convention et de la Courneuve fonctionne uniquement de 8h00 à 19h30 et sur tous les sites, des détecteurs de présence ont été installés dans les sanitaires ainsi que dans certains couloirs.

L'étude annoncée en 2009 sur la recherche de nouvelles ampoules adéquates et esthétiques pour les lustres de l'Hôtel du Ministre a abouti en 2010 et le changement de ces ampoules se fait progressivement. Ainsi les ampoules ancienne génération sont remplacées par des ampoules à fluorescence.

Des travaux ont été effectués, notamment afin d'installer des interrupteurs à minuterie.

Perspectives 2011

Le processus de remplacement des ampoules ancienne génération se poursuit actuellement.

PARTIE II :

**TRANSPORTS
ET
DEPLACEMENTS**

Formation à l'écoconduite

SERVICES REFERENTS	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH) SERVICES CENTRAUX DE LA LOGISTIQUE (SCL) SERVICE CENTRAL DES ACHATS (SCA)
-----------------------	---

Circulaire du 3 décembre 2008	Rappel des actions du MAEE en 2009
<p>Objectifs : Inciter les agents de l'Etat à adopter une conduite automobile économe en énergie susceptible de générer un minimum de 10 % de gain en carburant, une diminution des émissions polluantes et une amélioration de la sécurité routière.</p> <p>Objectifs cibles : 100 % des conducteurs automobiles</p> <p><u>Pour 2010 :</u> 100 % des conducteurs automobiles professionnels de l'Etat formés.</p> <p><u>Pour 2012 :</u> 100 % des agents de l'Etat autorisés à conduire un véhicule administratif et effectuant plus de 5 000 km/an formés.</p>	<p>Dans le cadre des actions annuelles de formation du MAEE, les agents des services automobiles, à Paris et Nantes, pourraient bénéficier, dès le second semestre 2009, de stages de sensibilisation à l'écoconduite (adopter une conduite rationnelle et économique, appliquer ce comportement à un contexte exigeant).</p> <p>En 2009, 12 agents ont bénéficié d'une formation de sensibilisation à l'écoconduite ; 8 à Nantes et 4 à Paris.</p> <p>L'adjoint au chef du département est le correspondant chargé de la mise en œuvre de cette formation. Première formation pilote au second semestre 2009.</p> <p>La formation a été intégrée au livret de formation en 2009.</p> <p>Déploiement de la formation à partir du deuxième semestre 2008 : agents de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics sous tutelle.</p> <p><u>Par ordre de priorité:</u> 1° Les conducteurs automobiles professionnels; 2° Les agents autorisés à conduire un véhicule administratif.</p>

Stratégie d'action 2010

En 2010, 100% des conducteurs du MAEE ont suivi cette formation. Un prestataire a été sélectionné pour effectuer ces stages d'ici fin 2010. Il s'agit de la société MOBIGREEN, filiale de LA POSTE. La stratégie d'action 2010 se traduit à la fois par des actions de sensibilisation et de formation proposées par l'Institut national de sécurité routière et de recherche (INSERR) ou formation de formateurs, et à la fois via des groupes de travail avec les correspondants des ministères pilotés par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Indicateur de suivi

13a = Nombre d'agents formés par an.

100% des agents ont été formés cette année.

Précisions : Indicateur du fond financier à partir de 2011.

Perspectives 2011

Pour ce qui concerne la sensibilisation des agents du MAEE autorisés à conduire un véhicule administratif et effectuant plus de 5000 km/an, soit la seconde phase des objectifs cibles pour 2012, des actions de formation seront proposées dès 2011.

Environ 70 personnes seront concernées.

Ainsi, en 2011, la formation sera étendue à tous les agents de l'Etat autorisés à conduire un véhicule administratif dans le cadre de leur fonction.

Plan de déplacement d'administration

SERVICES REFERENTS	DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES (DAF) SERVICES DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE (SIL) DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (DSI)
-----------------------	--

Circulaire du 3 décembre 2008	Rappel des actions du MAEE en 2009
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents de l'Etat. - Améliorer les conditions de travail des agents (les déplacements sont très consommateurs de temps et sont sources de fatigue). <p>Objectifs cibles :</p> <p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents de l'Etat de 3 % par an à compter de 2008 afin de diviser par quatre les émissions d'ici à 2050.</p>	<p>Rationalisation des implantations des différents sites parisiens du MAEE : le nombre de site a été réduit à Paris ; les déplacements entre les différents sites se fait très facilement et rapidement via les transports en commun et ou vélos.</p> <p>Le MAEE a trois sites à Nantes. Ils sont reliés par des navettes ; ainsi 2 fois par semaine est organisé une navette permettre aux agents de se rendre aux archives.</p> <p>De plus, un seul restaurant d'entreprise existe, sur le site de Breil. Une navette du déjeuner a été installée pour permettre aux agents de s'y rendre collectivement. Par ailleurs, le MAEE/Nantes adhère au plan de mobilité initié par Nantes métropole.</p> <p>Le MAEE a adhéré, depuis le 1er janvier 2009, à la convention interministérielle négociée avec la SNCF/Eurostar.</p>

Stratégie d'action 2010

Déplacements professionnels des agents

Pour les déplacements courtes et moyennes distances : l'utilisation des transports en commun et du vélo pour les petits trajets par rapport au véhicule de service a été favorisé. Le transport ferroviaire sur les destinations où le train et l'avion sont en concurrence (notamment vers des destinations européennes telles que Bruxelles, Londres, Amsterdam ou encore à partir de Paris vers Marseille ou Bordeaux).

Interdiction des déplacements en avion lorsqu'il existe une liaison ferroviaire de moins de trois heures. Les déplacements sur le territoire métropolitain et les pays européens desservis par le réseau ferré sont systématiquement privilégiés.

Pour les formations : développer l'e-formation, favoriser les cycles déconcentrés de formation.

Pour les voyages de moins de 3 heures, le train est privilégié et pour les déplacements longs, la voie aérienne la plus directe et économique.

Déplacements domicile-travail :

Encouragement des déplacements en transports en commun et à vélo ; développement des téléactivités notamment le télétravail à domicile.

Le développement des visioconférences et des bureaux de passage équipés de station EOLE a pour objectif d'éviter les déplacements non indispensables.

Immeubles et logistique

En passant d'une dizaine de sites éclatés dans Paris, à 3 sites bien desservis par les transports en commun ou par l'utilisation de la navette du MAEE, les déplacements intersites ont pu être réduits de façon significative.

Les agents ont également la possibilité d'utiliser les vélos et les motocycles mis à leur disposition.

Equipements informatiques et bureautiques

Le MAEE a bien intégré les avantages des systèmes de visioconférence (37 équipements installés). Le système informatique de la plate-forme EOLE installée permet à chaque agent de retrouver l'ensemble de ses dossiers informatiques sur tout ordinateur raccordé au réseau. Ainsi, en créant des bureaux de passage, le MAEE permet à ses agents en déplacement de poursuivre leur travail sans nécessité de revenir sur leur site d'origine.

Affaires financières et politique d'achats :

L'ensemble des services de la DGA a participé aux réflexions avec le SAE pour le lancement de marchés interministériels.

Indicateurs de suivi

9a = Nombre de plans de déplacement réalisés dans l'année.

Aucune donnée

Perspectives 2011

En prolongement du programme de rationalisation immobilière cité ci-dessus, le MAEE étudie toujours la possibilité d'élaborer les plans de déplacement des employés » qui pourraient être conduits avec l'appui d'un bureau d'études spécialisées, en concertation avec les agents et leurs représentants.

Concernant la vision-conférence, il est prévu une modernisation des infrastructures ainsi qu'un plan de formation du nouvel outil afin d'augmenter encore le niveau d'utilisation. C'est un projet partagé entre les déplacements informatique et financier. L'extension du parc de ces équipements est envisagée, notamment par la mise en place d'une gestion centralisée des ressources matérielles et logicielles (*appliance*), intégrant des moyens de cryptage.

Ce programme d'extension sera poursuivi sous réserve des moyens budgétaires.

Pour les transports des colis, le MAEE envisage toujours de se doter de vélocargo, solution écologique et rapide sur les sites de Paris et Nantes.

Un projet de bilan carbone des déplacements des agents en taxis est en cours et sera disponible en 2012.

Déplacements aériens

SERVICES REFERENTS	DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES (DAF) SERVICES DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE (SIL) DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (DSI)
-----------------------	--

Circulaire du 3 décembre 2008	Rappel des actions du MAEE en 2009
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents de l'Etat. - Améliorer les conditions de travail des agents (les déplacements sont très consommateurs de temps et sont sources de fatigue). <p>Objectifs cibles :</p> <p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents de l'Etat de 3 % par an à compter de 2008 afin de diviser par quatre les émissions d'ici à 2050.</p>	<p>Pour limiter les déplacements aériens : mise en place de 37 systèmes de visioconférence répartis sur les sites métropolitains (Paris/Nantes) ; les ambassades parmi les plus importantes (Washington, Berlin, Bruxelles) ont acquis à l'étranger des systèmes de visioconférences.</p> <p>Les déplacements aériens des agents du MAEE, AC et postes cumulés ont généré en 2009, l'émission de 4.3M kg/CO2 contre 5.3M kg/CO2 en 2008.</p>

Stratégie d'action 2010

Les déplacements aériens des agents du MAEE ont généré, en 2008, l'émission de 7,6 M kg/CO2. En 2009 4.3M kg/CO2 et en 2010, l'émission de 3,6M kg/CO2.

Le groupe Air France-KLM est le premier fournisseur aérien du MAEE, avec 70% du volume de billets. Il convient de noter que ce groupe s'est engagé dans un programme de développement durable, qui porte notamment sur le renouvellement et la modernisation de sa flotte, l'optimisation des procédures opérationnelles et des routes empruntées, ainsi que sur l'ajustement de la quantité de carburant embarqué... Air France-KLM a développé un partenariat avec l'ONG Good Planet dans le cadre d'un programme de lutte contre la déforestation à Madagascar.

Interdiction des déplacements en avion lorsqu'il existe une liaison ferroviaire de moins de trois heures. Pour les voyages de moins de 3 heures, le train est privilégié et pour les déplacements longs, la voie aérienne la plus directe et économique.

Formations : développer la « e-formation » et favoriser les cycles déconcentrés de formation.

Le développement des visioconférences et des bureaux de passage équipés de station EOLE a pour objectif d'éviter les déplacements non indispensables.

Indicateurs de suivi

9b = Quantité de CO2 moyenne par agent rejetée dans les déplacements aériens.
 En 2009, l'émission de 4.3M kg/CO2 contre 5.3M kg/CO2 en 2008.

Perspectives 2011

La politique de voyage du MAEE visait et vise toujours l'utilisation des moyens de transports collectifs, le recours au transport ferroviaire pour les courts trajets (jusqu'à 3 heures) et, au-delà, le choix de la voie aérienne la plus directe et la plus économique ou l'utilisation des Visio / téléconférences.

Vidéos et visioconférences

SERVICE REFERENT DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (DSI)

Circulaire du 3 décembre 2008	Rappel des actions du MAEE en 2009
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents de l'Etat. - Améliorer les conditions de travail des agents (les déplacements sont très consommateurs de temps et sont sources de fatigue). - Limiter les déplacements : recourir largement aux technologies de l'internet (outils collaboratifs) ou téléphoniques et à la messagerie électronique, développer l'usage de l'audio et de la visioconférence. <p>Objectifs cibles :</p> <p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents de l'Etat de 3 % par an à compter de 2008 afin de diviser par quatre les émissions d'ici à 2050.</p>	<p>Le développement des visioconférences et des bureaux de passage équipés de station EOLE a pour objectif d'éviter les déplacements non indispensables.</p> <p>Mise en place en 2009 de 37 systèmes de visioconférence répartis sur les sites métropolitains (Paris, Nantes) : gain de temps lors des réunions sans déplacements.</p> <p>Quelques ambassades parmi les plus importantes (Washington, Berlin, Bruxelles) ont acquis à l'étranger des systèmes de visioconférence.</p>

Stratégies d'action 2010

Lancement d'un marché interministériel d'acquisition de solutions audio et de visioconférence.

Le MAEE participe activement aux travaux interministériels sur les politiques d'achats de l'Etat, qui portent notamment sur les conditions d'acquisition des équipements de visioconférence.

Rédaction d'un guide pratique pour installer et optimiser l'utilisation des salles de visioconférence.

Réduire les émissions de GES en développant les téléactivités et le télétravail à domicile.

Installation du système informatique EOLE permettant à chaque agent de retrouver l'ensemble de ses dossiers informatiques sur tout ordinateur raccordé au réseau. Ainsi, en créant des bureaux de passage, le MAEE permet à ses agents en déplacement de poursuivre leur travail sans nécessité de revenir sur leur poste d'origine.

Perspectives 2011

Compte tenu du succès de ces dispositifs et de leur appropriation par les services, l'extension du parc de ces équipements se poursuivra en 2011; notamment par la mise en place d'une gestion centralisée des ressources matérielles et logicielles (appliance), intégrant des moyens de cryptage. Ce programme d'extension sera poursuivi sous réserve des moyens budgétaires.

Améliorer les équipements dans un souci de condition de travail optimale (par exemple : les écrans de taille réduite ne facilitent pas l'échange).

PARTIE III

ACHATS : FOURNITURES, SERVICES, ALIMENTATION, ...

Matériel de bureautique

SERVICE REFERENT DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (DSI)

L'achat des matériels s'effectue dans le cadre de marchés interministériels. Depuis 2001, le MAEE s'appuie pour les postes de travail bureautique, sur un environnement de travail standardisé : « Environnement et Organisation Logicielle Evolutive » (EOLE), qui définit un poste de travail standard que chaque agent retrouve à l'Administration Centrale ou à l'étranger.

Le recyclage est systématique.

Circulaire du 3 décembre 2008	Rappel des actions du MAEE en 2009
<p>Objectifs : Limiter la consommation des ressources non renouvelables, réduire la consommation électrique et les déchets, améliorer le service rendu aux agents dans une optique de développement durable et traiter de façon optimale les produits en fin de vie.</p> <p>Objectifs cibles : 60 % des nouveaux matériels achetés devront avoir soit des performances équivalentes à celles du référentiel TCO⁶ et comporter un pourcentage minimal de matériaux recyclés, soit des performances équivalentes à celles de l'écolabel européen (ordinateurs et ordinateurs portables).</p>	<p>Les achats sont réalisés de manière centralisée. Tout équipement, pour l'AC ou l'AD respectent les mêmes normes. Il a été notifié depuis 2008 dans le marché les nécessités de conformité aux labels Energy Star@4.0 et EPEAT Gold, avec possibilité de reprise en fin de vie.</p> <p>L'amortissement des machines est passé à 5 ans au lieu de 4.</p> <p>Lors de la mise en service d'un nouveau poste, un rappel des meilleures pratiques en terme de consommation d'énergie est effectué.</p> <p>Le processus de suppression des imprimantes à jet d'encre a débuté en 2007 au MAEE. Elles ont été supprimées. Toutes les cartouches d'encre pour imprimantes laser répondent à des caractéristiques équivalentes à celles de l'écolabel français.</p> <p>La totalité des cartouches d'encre usagées est récupérée par le service intérieur via la société SNT Hirson ou par le titulaire du marché copieurs multifonctions</p> <p>Pour ce qui concerne les MFP, il s'agit d'un marché de location à la copie, le prestataire s'occupe ainsi de la maintenance de la machine et de leur recyclage. Il fait partie du réseau CONIBI.6, service des marques pour le recyclage des consommables en entreprise.</p>

⁶ TCO est un référentiel mis au point et contrôlé par la Confédération suédoise des employés professionnels ("Tjänstermännens Central Organisation").

Stratégie d'action 2010

La version EOLE 2 a été déployée au sein du MAEE. La station de travail conserve la même configuration qu'auparavant. La fonction « veille » automatique est paramétrée par défaut lors de l'installation. Cela permet des gains en matière de consommation d'énergie et une optimisation d'utilisation des solutions d'impressions multifonctions déployées.

Une rubrique éco-gestes consultable via l'intranet informe les agents sur la manière de paramétrer son poste de travail afin de limiter sa consommation. Par ailleurs, un bulletin vert a été consacré à cette thématique afin de sensibiliser les agents aux bonnes pratiques.

S'agissant des déchets, les appareils en état de marche peuvent faire l'objet d'une cession aux agents à leur demande ou à des associations. Concernant le matériel en panne, la reprise par le prestataire est prévue ou ce service est assuré par l'UGAP dans le cadre des marchés DEEE.

L'accès à internet depuis le poste de travail standard a permis de réduire de manière significative le parc des unités centrales.

Perspectives 2011

La mise en place d'un système d'impression sécurisé par lecture du « badge Agent » par un lecteur installé sur le MFP devrait permettre de supprimer plus largement les imprimantes individuelles des agents du MAEE.

En effet, nombre de documents sont jugés 'Sensibles' par leur propriétaire (bien que n'étant pas confidentiel défense). L'agent est alors réticent à lancer une impression sur un MFP distant de son propre bureau. Cette sensibilité à la sécurité ne doit pas être remise en cause, elle ne doit pas non plus remettre en cause le processus de suppression d'une majorité des imprimantes individuelles.

Notre prestataire KonicaMinolta travaille actuellement à la mise en place d'une solution respectant nos paliers techniques. A ces paliers techniques s'ajoutent les instructions du FSSI et du RSSI en matière de respect des règles de sécurité des Systèmes d'informations. L'ensemble de ces contraintes a induit des difficultés dans la mise en place de la solution d'impression sécurisée. Des développements sont en cours par KonicaMinolta.

La DSI a déjà lancé un travail d'information auprès des directions sur le non-remplacement des imprimantes en panne. Les directions peuvent proposer à la DSI le déplacement d'une imprimante d'un poste jugé comme non-prioritaire vers le poste en panne, si ce poste de travail est apprécié comme nécessitant une imprimante. Ce processus continuera à s'appliquer.

Le parc d'imprimantes a déjà été fortement rationalisé, par un processus lancé en 2008.

Dans la même optique, il est à constater que la DSI n'a fait l'acquisition d'aucune imprimante 'individuelle' en 2010. Cette politique de suppression des acquisitions d'imprimantes individuelles sera poursuivie en 2011.

Fournitures de bureau

SERVICES REFERENTS	SERVICE CENTRAL DES ACHATS (SCA) SERVICE DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE (SIL) SERVICES CENTRAUX DE LA LOGISTIQUE (SCL)
-----------------------	---

Circulaire du 3 décembre 2008	Rappel des actions du MAEE en 2009
<p>Objectifs : Limiter la consommation des ressources non renouvelables, des déchets produits par les administrations et améliorer la santé des utilisateurs.</p> <p>Objectifs cibles : <u>Pour 2010 :</u> réduction de 10 % de la consommation de fournitures.</p> <p><u>Pour 2012 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) 100 % de produits achetés ayant des caractéristiques équivalentes à celles des écolabels existants pour ce type de fournitures ; b) Suppression des substances toxiques pour les produits non couverts par un écolabel ; c) 100 % de produits achetés provenant de sources de bois légales ou disposant d'un label de gestion durable des forêts issu d'un système de certification reconnu au niveau international⁷ pour les produits en bois. 	<p>Pour les fournitures de bureau en général, il s'agissait d'un marché qui est arrivé à échéance en septembre 2010. Il a été testé la première année de passer une commande par trimestre mais cela a poussé les agents à stocker. Ainsi une autre option a été choisie depuis 2009 qui permet de rationaliser encore les fournitures. Un minimum de commandes par correspondant doit être respecté pour chaque commande.</p> <p>Pour les enveloppes, il s'agit d'un autre marché. La quantité unitaire est de 1 000 enveloppes par référence. 4 commandes par an sont possibles via les correspondants avec un minimum de commande. Le titulaire du marché est labellisé NF environnement. Par ailleurs, le MAEE fait appel aux ateliers protégés pour certains types de fournitures plus spécifiques et hors marché.</p> <p>Il n'a pas été prévu de lieu de stockage dans les bâtiments neufs. Le magasin de Nantes a fermé début 2009.</p>

Stratégie d'action 2010

Le budget prévu pour l'approvisionnement de fournitures de bureau a été diminué de 10%, pour l'année 2010 par rapport à l'année 2009.

Les demandes de fournitures des agents se font auprès d'un unique correspondant au sein de chaque service ou direction. Ainsi, la gestion des fournitures de bureau a été rationalisée. Un « agent correspondant » a été désigné au sein des divers services ou directions afin de centraliser toutes les demandes d'achat qui sont ensuite traitées au Service Central des Achats. Les demandes sont donc gérées de manière unifiées. La gestion des commandes visent à réduire les quantités, le nombre de commandes par an et à anticiper les besoins.

Des informations à la destination des agents ont été diffusées via l'intranet du Ministère sur les modalités de l'approvisionnement afin de les informer et les sensibiliser à cette question.

⁷ PEFC (" Programm for the Endorsement of Forest Certification schemes ") ou systèmes de certification nationaux reconnus par PEFC, FSC (" Forest Stewardship Council ").

Un marché, devenu interministériel en décembre 2010, a été conclu avec Lyreco pour l'approvisionnement des fournitures de bureau. Cette société est certifiée ISO 9 001 et ISO 14 001 et assure ainsi une gamme de produits verts (produits fabriqués avec des matériaux recyclés et/ou respectueux de l'environnement afin de préserver les ressources naturelles et/ou facilitant les processus de recyclage des composants ecolabels). L'approvisionnement est mensuel afin d'éviter les stocks.

Comme cela a été précisé précédemment, 100% du papier fait l'objet d'un recyclage.

Perspectives 2011

Le MAEE envisage de faire appel, pour des besoins occasionnels, au centre de détention de Melun pour l'approvisionnement de certains produits.

Produits biologiques dans la restauration

SERVICE REFERENT

MISSION POUR L'ACTION SOCIALE (MAS)

Circulaire du 3 décembre 2008	Rappel des actions du MAEE en 2009
<p>Objectifs : Réduire les impacts environnementaux de la consommation des denrées et produits alimentaires en orientant la restauration collective publique vers des produits issus de modes de production respectueux de l'environnement, notamment en termes de préservation de la qualité des sols, de la biodiversité et des ressources en eau.</p> <p>Objectifs cibles : <u>Pour 2010 :</u> atteindre 15 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les services de restauration des administrations de l'Etat et des établissements publics sous tutelle. <u>Pour 2012 :</u> atteindre 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les services de restauration des administrations de l'Etat et des établissements publics sous tutelle.</p>	<p>Depuis le 1er janvier 2009, la restauration collective des sites parisiens a été externalisée. La Société Eurest gère ainsi les 3 cantines parisiennes.</p> <p>Des clauses particulières ont été prévues au contrat de prestation, pour l'introduction de 15% et 20% de denrées biologiques à l'horizon de 2010 et de 2012 d'une part, pour le choix des denrées et la limitation des déchets et d'autre part pour le contrôle de l'exécution de ces clauses.</p> <p>Un prestataire extérieur ERES a été sélectionné par appel d'offres pour suivre l'introduction effective du Bio au niveau escompté et sur l'empreinte carbone de l'alimentation du MAEE.</p> <p>Les agents sont informés par avance des menus et de leur composante Bio sur l'intranet. Une enquête a été réalisée en 2009 auprès des agents concernant le Bio pour connaître le niveau d'attente et sensibiliser sur l'impact de l'alimentation.</p> <p>Le tri des déchets est effectif et des bacs de tri différenciés ont été mis à disposition de EUREST par le MAEE. La récupération des déchets se fait par la ville de Paris.</p> <p>Pour le site de Nantes, la restauration est confiée à l'association ADOS. Cette association a démarré l'introduction de produit Bio dans les menus depuis plusieurs années. Ainsi, à Nantes, le BIO représentait 5,85% des denrées alimentaires achetées en 2009. Le pain et les volailles sont systématiquement Bio. Plus occasionnellement, en fonction des arrivages et des prix, ce sera le cas pour les fruits et légumes. Les principaux freins restent le prix et la disponibilité constante de produits.</p> <p>Une autre priorité est l'empreinte carbone de l'alimentation. Ainsi tous les fournisseurs de la cantine nantaise sont locaux.</p> <p>En 2008, l'introduction du Bio dans les cantines étaient de 5%, meilleur résultat ministériel.</p>

Stratégie d'action 2010

Dans le cadre du marché conclu pour une durée de 4 ans, avec la société EUREST-COMPASS Group France, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2009, il est prévu l'intégration des produits alimentaires « d'une proportion issue de l'agriculture biologique qui en tout état de cause sera de 15 % au plus tard le 31 décembre 2010 et de 20 % au plus tard le 31 décembre 2012. Le MAEE met à disposition de ses agents en région parisienne trois restaurants administratifs sur les sites suivants : Convention, La Courneuve et le Quai d'Orsay-Invalides. Des produits biologiques ont été introduits dans les restaurants de Convention ainsi que du Quai d'Orsay-Invalides. Toutefois, il n'a pas été possible de faire ressortir les données relatives aux denrées et produits alimentaires achetés ainsi que les valeurs d'achats des produits biologiques.

Pour les sites nantais, le service de restauration est toujours placé sous la tutelle de l'ADOS (association des œuvres sociales). L'introduction de produits bio dans les repas s'est poursuivie en 2010 (farine, pain, volailles, fromage blanc, légumes). Ces produits représentaient, en 2010, 8 % des denrées alimentaires achetées (contre 5 % en 2008). Les produits sont fournis, pour la plupart, par des producteurs locaux, ce qui permet de réduire l'empreinte carbone du Ministère.

La principale contrainte à l'introduction de produits biologiques dans l'alimentation reste le prix de ces produits.

Indicateurs de suivi

3a = Valeur des denrées et produits alimentaires certifiés agriculture biologique achetés / Valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés

Non calculée

Vêtements

SERVICES REFERENTS	SERVICE CENTRAL DES ACHATS (SCA) SERVICE DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE (SIL) SERVICES CENTRAUX DE LA LOGISTIQUE (SCL)
-----------------------	---

Rappel : le segment « vêtements » porte sur la fourniture d'environ deux cent cinquante trousseaux réservés à certaines fonctions.

Circulaire du 3 décembre 2008	Rappel des actions du MAEE en 2009
<p>Objectifs : Responsabiliser les acheteurs publics de vêtements afin de réduire les impacts et les risques (sanitaires, d'image, d'efficacité des éléments symboliques attachés aux vêtements des agents publics) liés aux produits élaborés dans des conditions peu respectueuses de l'environnement et des droits fondamentaux de la personne au travail.</p> <p>Objectifs cibles : Pour 2012 : atteindre 50 % du montant des marchés de vêtements réalisés satisfaisant deux parmi les trois exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Environnementales (...) b) Sociales (...) c) De traçabilité (...) 	<p>Le marché vêtement a été passé en 2006 et a expiré en mars 2010.</p> <p>Là encore, la sensibilisation des acheteurs et la mise à disposition des informations sont réalisées.</p> <p>Les documents sont mis à disposition sur le site Achat Responsable.</p>

Stratégie d'action 2010

Le nouveau marché a été conclu pour une durée d'un an. Un nouveau marché est en cours de rédaction.

Le marché actuel comporte une clause environnementale visant à prohiber l'utilisation de certains traitements chimiques et à limiter la pollution grâce à l'utilisation de procédés non polluants.

Le marché contient également des dispositions relatives aux droits fondamentaux de la personne au travail. En effet, la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adopté par la Conférence Internationale du Travail en 1998 est applicable.

Il est également prévu dans le marché la communication à l'administration de toute la filière de production afin d'assurer sa traçabilité.

La sensibilisation des acheteurs et la mise à disposition des informations sont toujours réalisées. En effet, elles sont à la disposition des agents sur le site Achat Responsable.

Perspectives 2011

Le MAEE procède actuellement à la négociation d'un nouveau marché en matière de vêtements, le marché actuel arrivant à expiration. Ce marché prendra en compte les objectifs du PAE, la clause environnementale sera maintenue ainsi que la communication à l'administration de toute la filière de production.

Mobilier

SERVICES REFERENTS	SERVICE CENTRAL DES ACHATS (SCA) SERVICE DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE (SIL)
-----------------------	---

Circulaire du 3 décembre 2008	Rappel des actions du MAEE en 2009
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les impacts environnementaux de l'achat de mobilier, notamment la production de déchets et les impacts sur les forêts et leurs ressources pour le mobilier en bois. - Favoriser la fourniture de mobilier écolabellisé ou intégrant des caractéristiques d'écoconception ou dont le bois est issu de forêts gérées durablement. <p>Objectifs cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour 2010</u> : atteindre 100 % de produits achetés provenant de sources de bois légales ou disposant d'un label de gestion durable des forêts issu d'un système de certification reconnu au niveau international⁸ pour le mobilier en bois. - <u>Pour 2012</u> : atteindre 50 % du montant des marchés réalisés pour le mobilier autre que le mobilier en bois ayant des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel français ou ayant fait l'objet d'une écoconception (allègement des structures, utilisation de matériaux recyclés, diminution de l'énergie de production, ...) 	<p>Lors du premier trimestre 2009, le MAEE a déménagé ses archives sur un nouveau site à La Courneuve, site en location longue durée.</p> <p>L'équipement de ce site à la Courneuve a été réalisé avec les produits de la gamme EPURE et LIBRIS du fournisseur HAWORTH. Ce mobilier est conforme aux normes environnementales et a obtenu une certification. Il bénéficie des écolabels produit vert : "NF Environnement", "NF Sécurité Confortique", délivré par l'institut FCBA, "PEFC" gestion durable des forêts. Cet équipement a été passé via un marché UGAP qui certifie ces éléments.</p> <p>Les bureaux de la Convention ont aussi été aménagés avec du mobilier écolabellisé en 2008 (meubles et éclairages).</p> <p>Pour ce qui concerne le budget courant, les donneurs d'ordre/gestionnaires sont sensibles à cet aspect. Ainsi, les achats se sont orientés petit à petit vers des produits respectueux de l'environnement.</p> <p>Le site de Nantes qui gère ses achats courants indépendamment respecte les mêmes directives. Ainsi en 2009, il y a eu un important renouvellement de mobilier sur 2 gammes (EPURE et VITAL) auprès de l'UGAP qui sont écolabellisées.</p>

Stratégie d'action 2010

L'objectif pour l'année 2010 est réalisé. Le mobilier acheté est écolabellisé.

Perspectives 2011

Un nouveau marché de réapprovisionnement est en cours de réalisation. Le MAEE est tenu de se réapprovisionner à l'identique mais le mobilier neuf sera également écolabellisé. Le MAEE envisage, pour des besoins occasionnels, de faire appel à la Régie Industrielle des Etablissements Pénitentiaires en ce qui concerne l'approvisionnement en mobilier notamment : visite récente du centre de détention de Melun.

⁸ FSC (" Forest Stewardship Council "), PEFC (" Programm for the Endorsement of Forest Certification schemes ") ou systèmes de certification nationaux reconnus par PEFC.

Bois et ses dérivés

SERVICE REFERENT

SERVICE DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE (SIL)

Circulaire du 3 décembre 2008	Rappel des actions du MAEE en 2009
<p>Objectifs : Favoriser une gestion durable des forêts en luttant contre l'exploitation illégale et le commerce lié et réduire les impacts économiques, sociaux et environnementaux de la déforestation.</p> <p>Objectif cible : N'acheter que du bois certifié ou issu de forêts gérées de manière durable à compter de 2010.</p>	<p>Le MAEE privilégie les éléments de construction en bois en s'assurant de la cohérence des choix de matériaux avec leur impact écologique aussi bien dans la politique immobilière que pour le mobilier. Les exigences de développement durable sont ainsi prises en compte dans les dossiers de travaux.</p> <p>Les bois et produits dérivés utilisés par la menuiserie du MAEE proviennent d'un fournisseur spécialisé qui garantit leur provenance et le respect des chartes environnementales.</p> <p>La sensibilisation des donneurs d'ordre et acheteurs est réalisé annuellement lors de la session d'information des correspondants achats et notamment pour l'utilisation de bois non exotique.</p> <p>Le mobilier structurant du nouveau centre des archives diplomatiques de La Courneuve est construit en bois (bois massif et plaqué), essentiellement à base de chêne issu de forêts françaises durablement gérées. De même, le chêne a été largement utilisé pour les huisseries intérieures et pour l'élaboration de parements muraux et de plafond.</p> <p>En complément de ses vertus esthétiques, le chêne a été choisi pour sa durabilité, il nécessite peu de traitements, ce n'est pas un bois exotique, ce qui limite l'impact environnemental en termes de transport et il est issu de forêts légalement et durablement gérées.</p>

Stratégie d'action 2010

Le mobilier acheté est certifié (voir indicateur de suivi « Mobilier »).

Indicateur de suivi

4a = Part (en valeur) des produits disposant d'un certificat attestant l'origine légale des bois ou la gestion durable des forêts dans les achats annuels de produits bois réalisés par les services de l'Etat et de ses établissements publics.

Non calculée

Perspectives 2011

Nouveau marché relatif au mobilier à venir, voir indicateur de suivi « Mobilier ».

Nettoyage des locaux

SERVICES REFERENTS	SERVICE DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE (SIL) SERVICES CENTRAUX DE LA LOGISTIQUE (SCL)
-----------------------	---

Circulaire du 3 décembre 2008	Rappel des actions du MAEE en 2009
<p>Objectifs : Réduire les impacts du nettoyage des bureaux, notamment sur les milieux aquatiques et le volume des déchets d'emballage, en développant l'usage de produits de nettoyage écolabellisés et en recourant à des prestations socioresponsables.</p> <p>Objectifs cibles :</p> <p>a) Atteindre 80 % de produits écolabellisés ou ayant des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel européen dans les catégories de produits couverts par cet écolabel (nettoyants multi-usages et nettoyants pour sanitaires).</p> <p>b) Atteindre 25 % du montant des marchés de prestations de nettoyage comprenant une clause d'insertion de personnes éloignées de l'emploi ou réalisés par des structures employant une majorité de personnes handicapées (voir indicateur du fonds financier, chap. 3 partie 3).</p> <p>c) Atteindre 40 % des horaires de travail en journée dans les marchés de prestations de nettoyage.</p>	<p>La prestation nettoyage en 2009 a été effectuée par VEOLIA, prestataire qui utilisait des produits écolabellisés. Pour les sites Nantais, il s'agit d'une convention UGAP, Veolia est le prestataire. Les produits utilisés doivent être validés par la médecine du travail et sont écolabellisés.</p>

Stratégie d'action 2010

Le nettoyage des locaux relève du marché multiservices et est réalisé par Sin&Stes, prestataire engagé dans une démarche de développement durable⁹. Cet engagement est à la fois environnemental et social avec un engagement d'insertion des personnes handicapées. Sin&Stes, pour limiter les risques liés aux produits utilisés, s'engage au respect du taux de biodégradabilité des produits de nettoyage. Par ailleurs, le prestataire favorise l'utilisation de produits écolabellisés. Le personnel est sensibilisé et formé à la connaissance et au respect des exigences légales relatives au stockage des produits chimiques ainsi qu'au tri sélectif. Notons également qu'une grande partie des prestations est réalisée en journée.

⁹ <http://www.sin-et-stes.fr/>

Espaces verts et non bâtis

SERVICE REFERENT SERVICE DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE (SIL)

Circulaire du 3 décembre 2008	Rappel des actions du MAEE en 2009
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les impacts environnementaux liés aux espaces verts et non bâtis, notamment en termes de ressources en eau et de biodiversité. - Contribuer à la lutte contre l'accroissement des surfaces artificialisées, améliorer la valorisation des services environnementaux rendus par ces espaces. - Favoriser des services d'entretien socioresponsables. <p>Objectifs cibles :</p> <p><u>Pour 2012 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Atteindre un taux de 100 % d'achats (produits et prestations d'entretien), d'amendements et supports de culture ayant soit des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel européen, soit issus de filières de valorisation de déchets organiques. b) Atteindre un taux de 50 % de produits issus de filières de valorisation de déchets animaux dans les achats (produits et prestations d'entretien) d'engrais. c) Atteindre un taux de 50 % de matériels électriques dans les achats (produits et prestations d'entretien) de matériels utilisant de l'énergie. d) Atteindre un taux de 100 % d'achat de composteurs ayant des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel français (NF Environnement). e) Atteindre un taux de 50 % de marchés de prestations d'entretien des espaces verts comportant une clause d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou confiées à des structures employant une majorité de personnes handicapées. 	<p>L'aménagement de la Cour d'Honneur de l'Hôtel du Ministre au Quai d'Orsay a été l'occasion pour le MAEE de mettre en œuvre une politique volontariste en faveur de l'environnement.</p> <p>Pour le site de Nantes, les espaces verts sont principalement des grandes pelouses. L'entreprise s'occupe de l'évacuation des déchets.</p>

Stratégie d'action 2010

Le MAEE dispose d'importants espaces verts sur la plupart de ses sites (23ha sur le site du château de la Celle Saint-Cloud, 1ha sur le site du Quai d'Orsay, 2000m² sur le site de Convention). Cet aspect du PAE est donc particulièrement important pour le Ministère.

Le MAEE favorise systématiquement la végétalisation des espaces non bâtis et a pris conscience de la problématique de l'accroissement des surfaces artificialisées. Ainsi, le MAEE a procédé à la transformation d'une partie de son parking sur le site du Quai d'Orsay en espace paysager. Ce projet important, réalisé au cours de l'année 2010, s'inscrit dans la politique de développement durable du Ministère. En effet, s'agissant de l'aspect environnemental, il participe à la biodiversité des espèces végétales en application du programme "compte à rebours 2010" lancé par l'Union Mondiale (implantation de 40 espèces végétales en plein cœur de Paris). Par ailleurs, le choix des plantes avait pour objectif d'éviter l'utilisation de produits phytosanitaires polluants dans l'entretien de celles-ci. Notons également que la pose de joint sable pour les pavées crée un sol percolant pour faciliter la récupération des eaux pluviales dans le sol. Enfin, ce projet a eu pour but la suppression d'une soixantaine de voitures dans l'enceinte du Quai d'Orsay, pour lesquels 40 places au parking Vinci ont été réattribuées. Ceci a été l'occasion d'amorcer une réflexion sur les modes de déplacement moins polluant que les véhicules motorisés.

Sur le plan social, le projet a eu pour effet une meilleure intégration de l'Hôtel du Ministre dans son environnement urbain, la valorisation du patrimoine de la diplomatie française ainsi que la restitution de l'usage historique de la cour d'Honneur.

Le projet porte également ses fruits sur le plan économique puisque la consommation électrique a été diminuée et la consommation en eau a été rationalisée.

Toujours dans le cadre de sa démarche en faveur du développement durable, le MAEE a porté son projet social et environnemental de réhabiliter l'ancien potager entièrement biologique du château de la Celle Saint Cloud au cours de l'année 2010. A l'instar du potager du Roi à Versailles, ce potager a pour vocation de renouer avec la tradition maraîchère de la commune. Cette activité permettra de maintenir l'emploi de trois jardiniers, dont la mission a été élargie à l'accueil des divers visiteurs. Ce projet a, en effet, d'une part une vocation sociale et pédagogique dans la mesure où plusieurs partenaires locaux y prennent part (la Ville de la Celle Saint-Cloud, l'Association « Vivre Parmi Les Autres » qui s'emploie à intégrer dans la vie professionnelle des jeunes déficients intellectuels légers de 18 à 25 ans et de nombreuses classes de primaires sont sensibilisées à l'activité de jardinage envisagée sous l'angle du développement durable.

L'année 2010 constituait une année d'évaluation pour le développement de ce projet. Sur le long terme, le MAEE envisage de faire bénéficier les agents ainsi que de leur famille d'une visite au potager.

L'entretien des espaces verts a été intégré au marché multiservices. Le prestataire est la société Sin&Stes dont les engagements en faveur du développement durable sont les mêmes qu'en matière de nettoyage.

En principe, le prestataire a l'obligation de procéder à l'enlèvement des déchets. Toutefois, le compost est encouragé sur les sites du Ministère et une revalorisation des déchets est pratiquée sur le site du château de la Celle Saint-Cloud.

Indicateurs de suivi

6a = Quantité annuelle moyenne d'engrais par m² d'espaces verts

Non calculée

6b = Quantité annuelle moyenne de produits phytosanitaires par m² d'espaces verts.
Non calculée

Perspectives 2011

Soucieux de son impact sur l'environnement, le MAEE a fait le choix d'installer des moutons pour réaliser la tonte du gazon sur le site de La Courneuve. En effet, 18 agneaux font leur arrivée, en mai 2011, afin de valoriser les espaces verts du site sans émettre de pollution.

PARTIE IV :

**FORMATION
ET
RESSOURCES
HUMAINES**

Responsabilité sociale & Politique de recrutement, parité, mixité sociale

SERVICE REFERENT DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

Circulaire du 3 décembre 2008	Rappel des actions du MAEE en 2009
<p>Objectifs :</p> <p>1. Emploi des travailleurs handicapés L'article L. 323-2 du code du travail fixe pour chaque employeur public l'obligation d'employer 6% de travailleurs handicapés. Les catégories d'agents concernés par cette obligation d'emploi sont définies aux articles L. 323-3 et L. 323-5 du code du travail.</p> <p>La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées réaffirme le principe de non-discrimination à l'emploi et encourage l'accès à la fonction publique.</p> <p>La création, en 2006, du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), alimenté par les contributions financières des employeurs publics ne satisfaisant pas à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés, constitue un nouvel outil d'incitation à l'insertion des agents en situation de handicap.</p> <p>Au-delà du recrutement externe d'agents en situation de handicap, les employeurs publics ont l'obligation de mettre en place les dispositifs nécessaires pour assurer le reclassement et le maintien dans l'emploi des agents reconnus, par suite d'altération de leur état physique, inaptes à l'exercice de leur fonction (article 63 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 complété par le décret n°84-1051 du 30 novembre 1984 modifié). Ces actions peuvent concerner l'aménagement du poste de travail, le changement d'emploi ou de corps par détachement.</p> <p>Afin de garantir ce principe d'égalité de</p>	<p>N.B : Les actions 2009 ont été poursuivies en 2010 et le seront également en 2011.</p> <p>Plan triennal 2008-2011 pour l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés : la démarche a été formalisée dans le cadre de la charte de l'égalité professionnelle et de l'égalité des chances.</p> <p>Principalement prise en charge par la direction des ressources humaines, elle s'appuie, pour les différentes actions proposées, sur de nombreux agents volontaires dont l'engagement mérite d'être souligné et constitue un gage de l'appropriation par la communauté de travail de ces objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - séances de formation au profit des agents de la direction des ressources humaines, - sensibilisation au profit des agents de l'administration centrale («rencontres DRH»), - présentations de la charte de l'égalité lors des formations encadrement / évaluation. <p>Journée portes ouvertes, salons emploi et étudiants et communication sur les métiers.</p> <p>Information spécifique à destination des jeunes, particulièrement des lycéens de banlieue.</p> <p>Tutorat par des agents du ministère en partenariat avec des lycées généraux et professionnels.</p> <p>Projets pédagogiques avec des établissements dotés de sections internationales/Sciences-po.</p>

<p>traitement des agents en situation de handicap, l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires prévoit des aménagements raisonnables permettant à des travailleurs en situation de handicap d'accéder, de conserver ou de progresser dans un emploi de la fonction publique.</p> <p>2. Diversification des recrutements au sein de la fonction publique :</p> <p><i>a/ L'accès à l'emploi public des jeunes sans qualification</i></p> <p>L'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005, complétée par la circulaire FP n°2104 du 14 septembre 2005, crée le parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat (PACTE). Ce nouveau mode d'accès à la fonction publique est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans dont le niveau d'études est inférieur au baccalauréat.</p> <p>Le PACTE est un contrat de formation en alternance donnant vocation à titularisation, sans concours préalable, dans un corps de catégorie C. Ce dispositif vise à contribuer à l'intégration sociale des jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification.</p> <p><i>b/ L'accès des jeunes issus de différents milieux socioprofessionnels</i></p> <p>Le ministère de la fonction publique a annoncé, en février 2007, la mise en place d'un dispositif de parrainage pour l'accès à la fonction publique⁴⁷, qui s'articule autour de plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une information sur les possibilités offertes par la fonction publique auprès des jeunes, en s'appuyant sur les lycées, les universités, les acteurs locaux de l'insertion professionnelle ; - une proposition auprès de certains jeunes d'un accompagnement pour préparer des concours, en fonction de leur origine sociale, des ressources de leurs parents et des établissements scolaires fréquentés. L'accompagnement prendra la forme d'un parrainage par un élève en cours de scolarité au sein d'une école de la fonction publique ; - une allocation financière pourra être attribuée aux jeunes s'engageant dans cette voie. <p><i>c/ La suppression des limites d'âge pour</i></p>	<p>Recrutement chaque année, depuis 2006, de 9 jeunes sans le bac en catégorie C (PACTE).</p> <p>Recrutement annuel de 15 travailleurs handicapés avec vocation à titularisation en catégories A, B et C, soit un flux de plus de 6% des recrutements de fonctionnaires.</p> <p>Politique d'aménagement des postes de travail, de maintien dans l'emploi et de télétravail.</p> <p>Communication spécifique, interne et externe, pour améliorer la visibilité de cette politique.</p>
--	---

<p><i>l'accès au recrutement dans la fonction publique</i></p> <p>L'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 supprime, à compter du 1er novembre 2005, les conditions d'âge pour le recrutement des fonctionnaires.</p> <p>L'objectif est désormais d'utiliser cette disposition pour assurer concrètement une plus large ouverture des viviers de recrutements au sein de la fonction publique.</p>	
--	--

Stratégies d'action 2010 et perspectives 2011 : Le plan triennal 2008-2012

Les actions du MAEE menées en 2009 ont été poursuivies en 2010.

De manière générale, les actions du département en faveur de l'emploi et de l'insertion des travailleurs handicapés seront poursuivies. Elles se fondent sur une démarche Etatique:

Depuis le protocole interministériel du 8 octobre 2001 pour l'emploi des travailleurs handicapés, les employeurs de la fonction publique d'Etat doivent coordonner et piloter leurs actions dans ce domaine par l'intermédiaire de la réalisation de plans pluriannuels d'actions. Au sein de chaque ministère, le correspondant handicap ministériel constitue une personne ressource pour le développement de la politique d'emploi des travailleurs handicapés au sein de l'ensemble des services. Au sein de chaque service, les correspondants handicap locaux participent à l'application de la politique du ministère en faveur de l'insertion des agents handicapés.

1. Recrutement

En ce qui concerne les recrutements externes, deux voies d'accès à la fonction publique sont ouvertes pour les travailleurs en situation de handicap :

- le concours avec aménagement éventuel d'épreuves pour l'accès à tous les corps d'agents des filières techniques et administratives ;
- le recrutement contractuel donnant vocation à titularisation, qui constitue un levier souple et important d'intégration des travailleurs handicapés (article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, précisé par le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié).

La circulaire du Premier ministre du 23 novembre 2007 a demandé à chaque ministère de produire un plan pluriannuel de recrutements de travailleurs handicapés 2008-2012. Le non-respect des objectifs fixés par ce plan se traduira par un gel de la masse salariale correspondant à la différence entre les recrutements réalisés et les objectifs fixés. L'application de ces plans pluriannuels doit permettre une amélioration à la fois quantitative et qualitative des recrutements de travailleurs handicapés. Ainsi, ces recrutements doivent concerner l'ensemble des catégories statutaires et notamment les catégories B et A.

Le recrutement des travailleurs handicapés au sein de la fonction publique implique également de développer le recours aux acteurs de l'insertion professionnelle des personnes handicapées (ANPE handipass, réseau Cap Emploi, cabinets de recrutement spécialisés, etc.).

Cette sollicitation implique :

- une information des employeurs publics sur les possibilités d'actions de ces structures spécialisées aux différents niveaux (local, régional ou national) ;
- une information de ces structures spécialisées sur les possibilités de recrutements et les procédures spécifiques à la fonction publique.

2. Insertion, reclassement et maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap

L'accueil, l'insertion, le reclassement et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, et plus globalement des agents en risque d'exclusion professionnelle, doivent faire l'objet d'une prise en charge pluridisciplinaire systématique : pôle gestion du personnel, pôle médico-social, pôle formation, avec l'appui éventuel d'acteurs externes spécialisés (ergonomes, psychologues du travail, etc.).

Le FIPHFP doit constituer un levier important pour l'accompagnement de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap dans le secteur public. Tout employeur public peut saisir ce dispositif pour assurer le financement d'actions en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés conformément à l'objet du FIPHFP (décret n°2006-501 du 3 mai 2006) : aides techniques et humaines, actions de formation et de sensibilisation.

3. Parité

La mise en œuvre de la parité professionnelle dans la fonction publique doit conduire à s'attaquer aux causes des inégalités et non plus agir sur leurs effets dans la perspective d'un développement juste et équitable de la société.

Pour cela, la politique publique de parité hommes-femmes appliquée au monde professionnel a pour objectif de reconsidérer l'organisation du travail salarié et domestique, permettant une organisation de la société moins discriminante et exempte de ségrégation sexuelle.

La reconnaissance du rôle des femmes et de la place qu'elles occupent au sein de la fonction publique a été rapidement identifiée comme un axe de progrès nécessaire.

La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes implique notamment de recourir à des critères et des indicateurs de mesures qui peuvent être, à juste titre, considérés comme partie intégrante de la société durable : renforcement du dispositif de statistiques sexuées permettant un suivi de la féminisation de l'encadrement supérieur, des instances paritaires et des jurys de concours ; participation et engagement dans le cadre d'actions interministérielles telles que la charte d'égalité, les plans pluriannuels ou encore les conventions interministérielles d'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans le système éducatif.

Afin de consolider cette démarche, la direction des ressources humaines et les associations professionnelles cosignataires représentant les agents ont identifié comme actions prioritaires de :

1. Sensibiliser et former aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité sous toutes leurs formes **les agents du département** impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, agents de la direction des ressources humaines et agents chargés de fonctions d'encadrement en France comme à l'étranger.

2. Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines : concours et examens professionnels, recrutements sur contrat, recrutements sur titres et entretiens pour les personnes présentant une vulnérabilité personnelle ou sociale et pour lesquelles des dispositifs d'insertion ont été prévus par le législateur (travailleurs handicapés et jeunes sortis du système scolaire sans qualification), évaluation, formation, avancement.

3. S'attacher à respecter le principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de responsabilité et dans tous les domaines.

4. **Chercher à refléter la diversité de la société française** et notamment sa diversité culturelle et sociale dans la ressource humaine du ministère, aux différents niveaux de responsabilité.
5. **Lutter contre l'autocensure** des candidats à l'entrée au ministère en mettant en valeur notre politique de la diversité et les parcours d'agents qui reflètent cette diversité, notamment lors des salons « emploi » et d'interventions dans des lycées en quartiers défavorisés pour susciter des vocations et proposer des visites ou un tutorat personnalisé.
6. **S'assurer que l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation de famille, les caractéristiques génétiques, l'appartenance à une ethnie, à une nation ou à une race, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap ou l'état de grossesse** ne conduisent aucun agent, pendant la durée de sa carrière ou de son contrat, à se sentir exclu de la communauté de travail ou pénalisé dans le déroulement de son parcours professionnel.
7. **Adapter** à cette fin postes et conditions de travail, offrir à chacun un parcours professionnel valorisant et individualisé, favoriser le respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale et rechercher l'obtention de mesures favorables de la part des Etats étrangers dans lesquels nos agents et leurs familles sont expatriés.
8. **Faire partager à l'ensemble des agents** l'engagement du ministère en faveur de la non-discrimination et de la diversité, **sanctionner** les attitudes constituant des discriminations et **publier** annuellement des éléments d'information sur la mise en œuvre de cet engagement.
9. Examiner la mise en œuvre de la politique de diversité **dans le cadre du dialogue avec les représentants du personnel.**